

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 34

MONTRÉAL, LE VENDREDI 10 FÉVRIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Autre pays, autres mœurs!

En France, les relations entre politiciens et médias prennent parfois des allures incestueuses

Qu'un président d'une grande chaîne de télévision rencontre le chef d'un parti au pouvoir, qu'un ministre glisse à un président de chaîne qu'il aimerait que soient télédiffusés les travaux d'une commission, après tout gouvernementale, rien de tout cela ne semblerait étonnant en France. L'affaire mériterait à peine une mention en bas de page. Pas de quoi fouetter un chat!

C'est que depuis longtemps, les Français ont perdu toute illusion sur l'indépendance des grands réseaux de télévision. Ainsi a-t-on appris la semaine dernière, sans que la nouvelle retienne l'attention, qu'une réunion très spéciale avait eu lieu le 20 décembre dans les bureaux de la première chaîne de télévision française. Les attachés de presse des différents ministres du gouvernement ont été conviés à venir se détendre dans les locaux de TF1. C'est d'ailleurs la chargée de mission du premier ministre elle-même qui a incité ses collègues à participer à ce qui fut qualifié de «dîner amical» entre les fabricants d'images et la première télévision française.

Tout cela à quatre mois de l'élection présidentielle, alors que la lutte bat son plein, que le principal candidat est nul autre que le premier ministre Edouard Balladur et que le porte-parole de sa campagne, Nicolas Sarkozy, est comme par hasard ministre de la Communication.

Imaginez un seul instant qu'en campagne référendaire une dizaine d'attachés de presse des ministres du gouvernement de Jacques Parizeau aillent prendre un pot dans les bureaux et avec les dirigeants de TVA, ou que ceux du gouvernement fédéral sablent joyeusement le champagne au sommet de la tour de Radio-Canada. Autre pays, autres mœurs!

A mesure que se rapproche l'échéance présidentielle, les rapports pas toujours transparents entre le monde des médias et de la politique française prennent parfois des allures incestueuses.

La principale chaîne publique, France 2, n'est pas épargnée. La semaine dernière, le porte-parole du candidat Edouard Balladur, Nicolas Sarkozy, était longuement interviewé au journal télévisé de France 2. Or, selon les journalistes, l'entrevue n'avait pas été préparée par la rédaction mais directement dans les bureaux du président, Jean-Pierre Elkabbach, connu pour ses opinions de droite.

Les journaux satiriques se sont emparés de l'affaire. Le présentateur du journal télévisé a été caricaturé avec à l'oreille un écouteur par lequel Elkabbach lui soufflait son texte. Les *Guignols* de la télévision ont poussé la plaisanterie jusqu'à imaginer Edouard Balladur soufflant lui-même dans l'écouteur du président de la chaîne.

L'an dernier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le CRTS français, a menacé de sanctions les trois grandes chaînes françaises pour non-respect du pluralisme politique. La règle, vieille de 25 ans, veut en effet qu'on accorde un temps d'antenne équivalent au gouvernement, à la majorité et à l'opposition. Or, les chaînes françaises n'en avaient que pour la majorité.

Le président Mitterrand a beau avoir mis fin au monopole d'Etat sur les ondes (avant 1982, il n'y avait aucune chaîne privée), les rapports entre la télévision et le pouvoir relèvent toujours de la plus haute voltige. Certes, on n'en est plus à l'époque où Charles de Gaulle faisait «virer» les journalistes qui lui déplaisaient. Mais il n'y a toujours pas de changement de gouvernement sans que le président de France Télévision fasse ses valises. C'est ce qui s'est produit l'an dernier lorsque Hervé Bourges a été remplacé par Jean-Pierre Elkabbach qui a les faveurs de la nouvelle majorité. Jusqu'à tout récemment, chaque fois qu'une nouvelle majorité accédait au gouvernement, elle s'empressait même de modifier la Loi sur l'audiovisuel, qui date pourtant seulement de 1982.

A trois mois de son départ, François Mitterrand a d'ailleurs pris soin de placer ses hommes à quelques postes clés. Au moment de renouveler la présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel, il a fait d'Hervé Bourges le chien de garde des ondes françaises, s'assurant ainsi pendant six ans de la présence d'un catholique de gauche dans un secteur hautement convoité.

Il ne se passe pas une journée à Paris sans qu'on évoque un trafic d'influence à la télévision ou une manipulation politique, d'ailleurs souvent fautive. Les humoristes ne chômeront pas puisque s'ouvre lundi le procès de l'affaire Botton, mettant en cause nul autre que Patrick Poivre d'Arvor, le Bernard Derome français. Inculpé depuis le 7 février 1993, le présentateur du journal télévisé de TF1 est accusé d'avoir touché pour 500 000 \$ en voyages et séjours de l'homme d'affaires lyonnais Pierre Botton. Pas surprenant que plus d'un Français sur deux ne croie pas à l'indépendance des journalistes.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB9	Montréal
Avis publicsB8	Ensoleillé avec passages nuageux.
ClasséesB6	Neige en soirée.
CultureB11	Max: 5
ÉconomieA4	Québec
ÉditorialA8	Ensoleillé avec passages nuageux.
Le mondeA7	Neige en soirée.
Mots croisésA6	Max: 9
Les sportsB8	Détails en B 8

L'ÉCONOMIE

Quebecor achète le groupe Didier

PAGE A 4



LES ACTUALITÉS

Le nageur Guy Delage complète sa traversée de l'Atlantique

PAGE A 3

LES SPORTS

Le Canadien vient-t-il de sauver sa saison?

PAGE B 8



La police de la CUM veut déloger la SQ des autoroutes montréalaises

Duchesneau prévoit concentrer les effectifs dans cinq mégapostes

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Jacques Duchesneau, a entre les mains un plan pour réformer de fond en comble les services policiers et leur fonctionnement.

Hier et aujourd'hui, M. Duchesneau soumet à huis clos aux têtes dirigeantes de la CUM, du SPCUM et de la Fraternité des policiers son plan de restructuration. Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, cette réforme prévoit la

concentration des effectifs dans cinq mégapostes de police ainsi que dans quatre-vingt-cinq petites succursales communautaires. Et du même coup, le directeur Duchesneau propose de déloger les policiers de la Sûreté du Québec des autoroutes montréalaises.

Bien qu'au printemps dernier M. Duchesneau ait clairement indiqué vouloir prendre ses distances à l'égard des orientations de son prédécesseur en mettant le holà au concept de «police douce», il semble aujourd'hui recycler l'idée et même la pousser plus loin. Les 23 postes de police, dispersés dans les 29 municipalités de la CUM,

seraient éliminés dans leur forme actuelle et seraient remplacés par des mégapostes (excluant le quartier général) et leurs satellites.

Des tensions entre maires des villes de la CUM risquent d'éclater, compte tenu du fait que certaines d'entre elles n'auraient plus que des petits postes communautaires. Les membres de la Conférence des maires de banlieue de l'île de Montréal doivent d'ailleurs se pencher sur cette réforme les 2, 3 et 4 mars prochains.

VOIR PAGE A 10: POLICE

Ottawa dit non

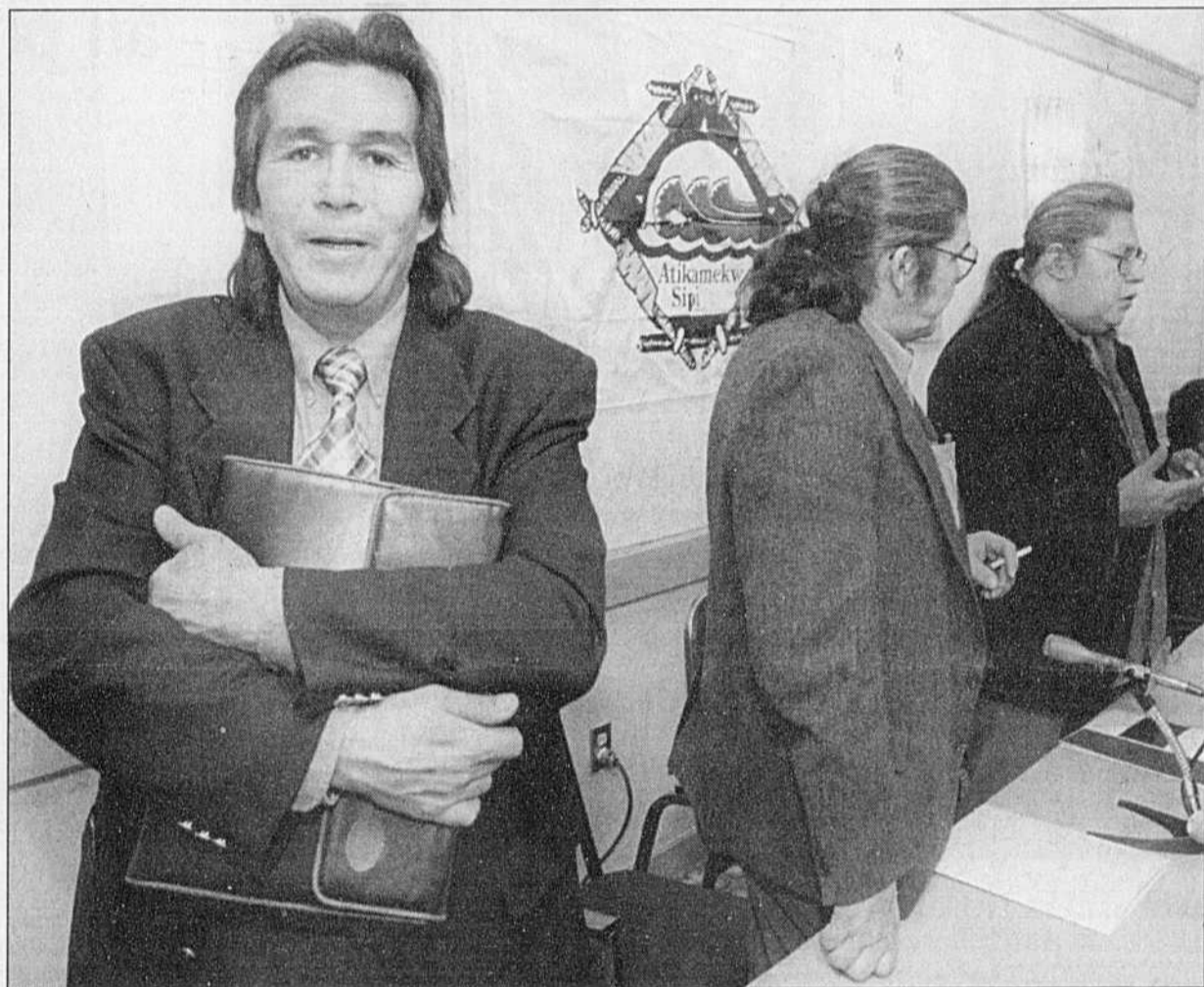


PHOTO JACQUES NADEAU

Le président de la nation attikamek, Ernest Ottawa, a donné hier à Montréal la réponse de son peuple à l'offre territoriale et financière déposée par Québec en décembre. À l'arrière-plan: Henri Ottawa, chef de Manouane et Marcel Boivin, chef de Weymontachie.

Les Attikameks rejettent l'offre de Québec

«Le statu quo pourrait être meilleur»

KONRAD YAKUBSKI
LE DEVOIR

Les 3500 Attikameks de la Haute-Mauricie rejettent l'offre de Québec de régler leurs revendications territoriales, livrant un dur coup aux espoirs du gouvernement péquiste de mettre un terme avant le référendum à plus de 15 ans de négociations difficiles.

Répondant hier à l'offre de pleine propriété sur leurs terres et de plusieurs millions de dollars en compensation financière, que Québec leur a proposée en décembre dernier, les leaders attikameks ont dit craindre que la suppression de leur lien constitutionnel avec Ottawa ne soit une condition des propositions du gouverne-

ment péquiste. Ils rechignent aussi à l'abandon de leurs revendications ancestrales à 62 000 kilomètres carrés de territoire, abandon implicite, selon eux, dans l'offre de Québec.

«Le statu quo pourrait être meilleur que ce que l'on nous offre actuellement, a affirmé le président de la nation attikamek, Ernest Ottawa. C'est notre souveraineté dont il est question ici.»

Les Attikameks exigent maintenant que Québec traite séparément de leurs revendications au lieu de procéder comme il le fait actuellement en déposant une offre globale de règlement aux nations attikamek et montagnai-

VOIR PAGE A 10: ATTIKAMEKS

Régiment aéroporté de Petawawa

Un autre vidéo «dégoûtant» éclabousse les Forces armées

Collette promet d'«aller au fond des choses»

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Deux semaines après l'annonce de son démantèlement dans la disgrâce, le Régiment aéroporté de Petawawa fait l'objet d'une autre controverse et plonge de nouveau l'état-major des Forces armées canadiennes et le ministre de la Défense dans l'embaras.

L'existence d'une troisième bande vidéo compromettante a en effet été révélée hier, ce qui non seulement vient ternir encore la réputation de cette unité d'élite, mais soulève aussi de sérieux doutes sur l'enquête menée récemment dans ce dossier et alimente les soupçons de tentative de camouflage au sein même de la hiérarchie militaire.

Après celles des propos racistes tenus par des membres du Régiment en Somalie et d'une séance d'initiation particulièrement dépravée, cette troisième cassette montre une «réunion d'accueil» à Petawawa où des soldats — en présence d'officiers supérieurs — s'infligent volontairement des chocs électriques en guise de test d'endurance à la douleur, tiennent une séance de rasage de crânes et participent à un *party* arrosé de bière au cours duquel ils mastiquent et se passent de bouche en bouche un morceau de pain.

S'ils ne sont pas aussi «graves» que les incidents déjà connus, ceux-ci enfreignent clairement le code de discipline des soldats et, surtout, soulèvent de troublantes questions quant à la conduite de l'enquête interne qui devait faire la lumière sur les agissements des membres du Régiment, a convenu hier le ministre David Collette, qui a qualifié le contenu de la nouvelle cassette de «dégoûtant».

«La situation est complètement bizarre. J'ai besoin d'un rapport et de tous les détails. Ces événements ne m'amusent pas», a déclaré en fin d'après-midi M. Collette lors d'une conférence de presse convoquée en catastrophe.

Troublante, l'affaire l'est à plus d'un titre. D'abord parce que les incidents rapportés dans le troisième vidéo se sont produits en août 1994, soit plusieurs mois après la



M. Collette a convoqué une conférence de presse.

VOIR PAGE A 10: VIDÉO

CINQ QUESTIONS SUR LA SOUVERAINETÉ

4 - L'adhésion aux organismes internationaux? Rien d'automatique, rien d'insurmontable

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

L'adhésion du Québec aux organismes internationaux et aux grandes alliances militaires et commerciales, après son éventuelle accession à l'indépendance, serait-elle une simple formalité ou présenterait-elle au contraire des difficultés infranchissables?

Ni l'un ni l'autre, estiment les spécialistes que nous avons consultés. La réalité se situerait à mi-chemin: il n'y aurait rien d'automatique, mais rien d'insurmontable non plus, à l'admission d'un Québec indépendant aux diverses institutions internationales.

Trois articles portant sur la place d'un Québec indépendant dans le monde figurent dans l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Ils af-

firmant que le Québec assumerait ses obligations et jouirait des droits contenus dans les traités et les conventions internationales auxquels le Canada est partie. Ils annoncent l'intention du Québec de demander son admission à l'ONU et aux autres organismes internationaux. Ils prévoient l'adhésion du Québec à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

L'avant-projet de loi confirme ainsi les intentions plusieurs fois affirmées des dirigeants pé-

quistes d'inscrire un Québec indépendant dans le même réseau d'alliances duquel fait partie le Canada.

Au préalable, la reconnaissance

En principe, chaque organisme appliquerait à l'égard du Québec les règles et les procédures d'admission en vigueur qui sont valables pour tout candidat.

Mais au préalable devrait être réglée sans ambiguïté la question de la reconnaissance officielle du nouvel État par la communauté internationale. Les experts sont formels sur ce point: aucune demande d'adhésion ne saurait être prise en considération par les organismes internationaux ou les pays



VOIR PAGE A 10: QUESTIONS

LE DEVOIR

POLITIQUE

Un budget dur aidera la cause fédéraliste, croit Jean Charest

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Si le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, trouve le courage de conférer la ligne dure à son prochain budget, il aidera la cause du NON au référendum, croit Jean Charest.

Le chef du Parti conservateur a développé cette théorie, hier, devant une centaine d'analystes financiers et de gestionnaires de portefeuilles, invités par la maison de courtage Lévesque, Beaubien et Geoffron.

Pour ce faire, M. Charest estime essentiel que ce budget soit avant tout crédible. «Un budget à la mesure des problèmes enverra un puissant message de confiance et de stabilité aux Québécois et à tous les Canadiens, ainsi qu'à la communauté internationale. Cela contribuera à stabiliser le dollar et à réduire les taux d'intérêt. Ce sera un facteur positif dans la campagne référendaire qui aura lieu cette année, la preuve d'une union économique musclée, capable de surmonter les problèmes.»

Des échos qu'il entend depuis quelque temps, le député de Sherbrooke comprend qu'Ottawa tente déjà de justifier un budget timide, sous prétexte que des compressions draconiennes des dépenses nuiraient à la cause du NON. Et c'est ce qui l'inquiète. «Un budget fédéral inadéquat, qui entraînerait la perte de confiance à l'égard du Canada, une spéculation accrue contre le dollar et une augmentation des taux d'intérêt, serait un cadeau pour les séparatistes. Ils y verraient la preuve que le pays ne fonctionne plus, que même un gouvernement relativement nouveau et populaire à Ottawa n'est pas capable de gérer de façon adéquate les finances nationales.»

À la grande satisfaction de son auditoire, majoritairement anglophone, Jean Charest a reconnu que le gouvernement Mulroney, dont il faisait partie, doit assumer sa part de responsabilité dans la détérioration de l'état des finances publiques. «Nous n'avons pas été assez durs, ou assez cohérents, dans notre attaque contre le déficit.»

«Le budget doit être crédible et juste, répète-t-il. Comment faire? En coupant les dépenses plutôt qu'en augmentant les taxes. En équilibrant les dépenses gouvernementales avec les recettes disponibles. En répartissant équitablement le fardeau des décisions qui s'imposent dans la population et dans les régions. «Il n'y a pas de place dans ce budget pour des vaches sacrées et des petits projets ministériels.»

À son avis, le gouvernement ne devrait pas craindre de réduire sensiblement la taille de la fonction publique.

Et il devrait amorcer avec les provinces des négociations formelles pour éliminer le plus possible les chevauchements et les doublons.

Il souscrit d'ailleurs à l'idée que le gouvernement réduise une partie de ces chevauchements en mettant fin aux ententes actuelles de partage des coûts de l'aide sociale et des soins de santé pour les remplacer par des subventions ou des transferts fiscaux.

Il lui semble que cette approche peut fonctionner pourvu que le résultat soit une amélioration nette du problème de déficit-dette et qu'Ottawa se rende compte que si les provinces devaient accepter l'entière responsabilité fiscale de ces programmes, elles devraient être libres, dans les limites des normes nationales, de suivre leur propre échéancier de réforme des programmes. Il y souscrit à la condition qu'Ottawa consulte les provinces et il condamne à cet égard l'approche unilatérale envisagée par le gouvernement.

EN BREF

CÉCILE CLÉROUX, HAUT FONCTIONNAIRE, REPÊCHÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

(Le Devoir) — La sous-ministre responsable des opérations régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), Cécile Cléroux, assume depuis hier les fonctions de sous-ministre adjointe au budget et à l'administration au ministère de la Santé et des Services sociaux. Mme Cléroux était gérante de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand en 1988 au moment de l'incendie.

Devant l'effondrement des gestionnaires des opérations de l'Environnement à l'époque, le cabinet du premier ministre Bourassa avait repêché, si l'on peut dire, cette ingénieure, qui devait s'imposer pendant six ans dans ce qui était jusque-là le poste le plus casse-cou du jeune ministère.

La tête du président de l'Assemblée nationale mise à prix par les libéraux

Bertrand écrit à Johnson pour s'expliquer: rien n'y fait

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les libéraux de Daniel Johnson souhaitent la démission du président de l'Assemblée nationale, Roger Bertrand, à qui ils ont retiré leur confiance.

Hier, M. Bertrand a écrit au chef de l'opposition, Daniel Johnson, pour lui fournir des explications. Mais il semble que cette lettre n'ait fourni aucune information nouvelle pour ramener les libéraux à de meilleurs sentiments.

Un porte-parole de M. Johnson a confirmé que les libéraux ont retiré leur confiance à M. Bertrand.

Le leader de l'opposition en Chambre, Pierre Paradis, a proposé dans un communiqué au gouvernement de «suggérer à M. Bertrand d'offrir sa démission».

«Notre conviction est à l'effet qu'il y a eu des contacts entre le bureau de la présidence et celui du leader du gouvernement avant qu'une décision importante ne soit rendue, et cela est inadmissible», écrit M. Paradis.

Le leader et le leader adjoint du gouvernement en Chambre, Guy Chevrette et François Gendron, ont tous deux nié, tout comme M. Bertrand, quelque connivence que ce soit. Mais ces explications ne satisfont nullement M. Paradis qui affirme que MM. Chevrette et Gendron se contredisent.

Vendredi dernier, M. Paradis avait contesté la neutralité du président Bertrand dans une décision qu'il avait rendue sur la recevabilité de la motion destinée à suspendre les règles de procédure de l'Assemblée nationale pour forcer l'adoption du projet de loi 46 sur la construction.

En principe, s'ils veulent remettre en cause la présidence, les libéraux devraient attendre la reprise des travaux le 7 mars et suivre une procédure décrite aux règlements.

Dans un entretien avec *Le Devoir* hier, M. Paradis a souhaité «que les règles non écrites prévalent» et que M. Bertrand, constatant qu'il n'a plus la confiance du tiers des députés (47 sur 125), devrait tirer la conclusion qui s'impose.

Selon lui, M. Bertrand a à plusieurs reprises donné l'impression, depuis son entrée en fonction le 29 novembre, qu'il préférerait «protéger le gouvernement plutôt que de protéger la crédibilité de l'Assemblée nationale», deux fois centenaire.

Il rappelle qu'en 1965 un autre président de l'Assemblée nationale s'était fait retirer la confiance de l'opposition, mais ce dernier avait subitement été nommé ministre du Revenu dans le gouvernement Lesage avant que la procédure prévue au règlement ne soit entamée. M. Paradis suggère que la même chose puisse survenir cette fois-ci.

Le président de la Chambre est toujours un député du parti au pouvoir mais il est choisi avec consentement de l'opposition. Le président a un strict devoir de neutralité. Il ne doit plus assister aux réunions de son parti.



Roger Bertrand

Daniel Johnson à Fredericton mercredi prochain

Si c'est NON, le statu quo?

L'Ouest canadien pense qu'une défaite du PQ au référendum devrait être suivie de discussions sur de nouveaux pouvoirs pour toutes les provinces

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Quelques jours après la publication d'un sondage qui montre que les Canadiens préféreraient maintenir le statu quo plutôt que de donner plus de pouvoirs au Québec si le NON devait gagner au référendum, le chef libéral Daniel Johnson se rend au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'une tournée canadienne dont le but est de démontrer le contraire.

En outre, le journal *Le Soleil* dévoilait hier les résultats d'un sondage inédit réalisé fin novembre pour le compte du Conseil pour l'unité canadienne, qui montre que les citoyens des quatre provinces de l'Ouest pensent qu'une victoire du NON au référendum sera suivie de discussions sur de nouveaux pouvoirs pour les provinces, mais pour toutes les provinces plutôt que seulement le Québec.

Lorsque la firme Environics a demandé aux 1001 personnes interrogées quel serait le meilleur chemin à suivre après un rejet de la souveraineté au Québec, 37 % ont dit qu'il faudrait négocier des amendements constitutionnels

valables pour toutes les provinces, tandis que 36 % ont affirmé qu'il faudrait négocier des arrangements administratifs. Seuls 21 % des répondants ne souhaitent aucun changement.

Mardi, le premier ministre Parizeau dévoilait les résultats d'un sondage Léger et Léger qui montre que 77 % des citoyens des Prairies et 84 % des citoyens de la Colombie-Britannique veulent le maintien de la situation actuelle si le NON devait l'emporter, plutôt que de donner plus de pouvoirs au Québec. Le même sondage révèle que 80 % des Canadiens hors Québec voient le Québec comme une province comme les autres. Les deux tiers ne considèrent pas les Québécois comme un peuple distinct.

Les deux sondages concordent toutefois sur une chose: si les Québécois disent OUI, la sécession sera inévitable et il sera préférable de négocier les meilleurs termes possibles (52 % dans l'Ouest, selon Environics) et de maintenir une union économique (58 % dans les neuf provinces hors du Québec, selon Léger et Léger).

Les deux tiers des habitants de l'Ouest veulent toutefois que le nouvel arrangement soit soumis à un référendum national.

Le chef libéral Daniel Johnson avait soutenu à Toronto, le 18 janvier dernier, qu'un vote pour un NON au référendum enverrait le signal d'un partenariat renouvelé et dynamique entre les Canadiens. Il appelait les leaders politiques de l'ensemble du pays à faire écho à cet espoir.

Mercredi prochain, il se rendra au Nouveau-Brunswick dans le but de recueillir un nouvel écho favorable à cette thèse. Il aura un tête-à-tête avec le premier ministre, Frank McKenna, à Fredericton, prononcera une allocution devant les membres de l'Assemblée législative et s'adressera aux membres du Conseil économique du Nouveau-Brunswick réunis à Moncton.

La semaine dernière, une déclaration de M. Johnson sur le sort qui attend les francophones hors Québec a été mal accueillie au pays des Acadiens. «M. Johnson se trompe», disait le quotidien *L'Acadie nouvelle* en éditorial.

M. Johnson avait déclaré à Laval que «la disparition du Québec de la fédération canadienne mettrait en péril tous les atouts qui assurent le développement et la promotion des francophones hors Québec». Le chef libéral supposait que sans le Québec, le Canada n'aurait plus de raison de les soutenir.



PHOTO JACQUES NADEAU

AVEC L'ÉLECTION PARTIELLE de lundi prochain, la circonscription de Saint-Henri-Westmount ajoute son lot de couleur politique à la fièvre des commissions régionales sur l'avenir du Québec. Dans cette circonscription, qu'on dit gagnée d'avance pour la candidate libérale Lucienne Robillard, se côtoient des électeurs des secteurs les plus riches et les plus pauvres de l'île de Montréal. 41 % des citoyens y sont francophones, 39 % anglophones, et 20 % allophones.

Référendum: Chrétien refuse d'entendre parler de 1982

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien s'opposerait à une question ou les Québécois auraient à choisir entre la souveraineté et la Loi constitutionnelle de 1982 lors du référendum.

«La question qu'il (le gouvernement péquiste) devrait poser est bien simple: voulez-vous vous séparer, oui ou non? C'est cela, le vrai débat. N'allez pas jouer sur les mots. Il faut poser la question à savoir s'ils veulent se séparer ou pas. Le reste, ce sont des mots pour essayer de mêler les gens», a-t-il déclaré, hier, lors d'un point de presse. Depuis quelques semaines, le Comité national des jeunes du Parti québécois exhorte le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, d'inclure plus d'une option sur le bulletin de vote lors du référendum.

Le président des jeunes péquistes, Éric Bédard, fait valoir qu'une question à deux volets (indépendance ou

Constitution de 1982) permettrait de clore le débat sur l'avenir du Québec une fois pour toutes.

«Nous croyons que le prochain référendum devra trancher entre la souveraineté pleine et entière du Québec, telle qu'elle sera définie par les commissions itinérantes, et la Loi constitutionnelle de 1982», a écrit M. Bédard dans un long article publié récemment dans un quotidien montréalais. «Selon nous, le débat porterait ainsi sur les vrais enjeux et obligerait le premier ministre Chrétien et les autres fédéralistes à défendre leur vision du Canada», a ajouté M. Bédard.

De son côté, le premier ministre Parizeau s'est dit prêt à examiner plus à fond cette proposition des jeunes péquistes, soulignant que la question référendaire pouvait encore être modifiée au terme des consultations que mènent les commissions régionales sur la souveraineté.

Le PQ accusé de «jouer au poker» avec l'avenir des étudiants

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Des étudiants ont accusé hier le Parti québécois de «jouer au poker» avec leur avenir en passant sous silence l'impact économique de la souveraineté du Québec.

«Pourquoi le gouvernement n'en parle-t-il pas? S'il le sait et s'il ne le dit pas, moi, je m'embarque pas», a déclaré Simon Gauthier devant une centaine d'étudiants du cégep de Sept-Îles où siège hier la Commission des jeunes. «Faut pas se le cacher, la souveraineté va être un sacrifice. Êtes-vous prêts à manger de la misère, à vous serrer la ceinture pendant cinq ou dix ans?», a demandé le jeune militant souverainiste.

Le député Gilles Baril, conseiller du premier ministre Parizeau pour la jeunesse, a admis que le Québec aura «à faire des sacrifices. Mais j'aime mieux faire des sacrifices pour me bâtir un pays que continuer dans quelque chose qui ne me ressemble pas». M. Baril s'est ensuite défendu d'inciter ainsi les étudiants à opter pour la souveraineté.

Comme la veille à Rimouski, les étudiants ont demandé au gouvernement de parler en «langage franc». Certains ont peur d'une violente réaction du Canada anglais. D'autres ont déploré l'absence de fédéralistes au sein de la Commission des jeunes.

«C'est plus facile de «bourrer» le monde quand on n'a qu'un seul côté

de la médaille. Le débat pourrait être plus honnête s'il y avait des fédéralistes», a lancé un autre étudiant.

À ce propos, le chef de l'opposition Daniel Johnson a répété hier sur les ondes du Réseau de l'information (RDI) que son parti continuera à boycotter les commissions sur l'avenir du Québec.

«Nous, comme parti, a-t-il déclaré, on a autre chose à faire que de se faire emprisonner dans un carcan comme ça.»

Malgré les critiques dont elle a été la cible, la Commission des jeunes a attiré cette semaine près de cinq cents étudiants à Rimouski, à Gaspé et à Sept-Îles.

La Commission des aînés n'a pas eu le même succès à Hull, hier. En matinée, la présidente Monique Vézina a parlé devant une douzaine de personnes. Au plus fort de la journée, environ 70 personnes assistaient aux délibérations de la Commission.

«On savait que ça allait être une région difficile, l'Outaouais. Mais je n'ai pas d'objection à ce que ce soit une région difficile, c'est notre tâche d'expliquer», a expliqué le député-commissaire Denis Lazure.

De Trois-Pistoles, où il assistait pour la première fois aux audiences de la Commission régionale du Bas-Saint-Laurent, le chef de l'Action démocratique Mario Dumont a par ailleurs invité les gens d'affaires à se lever. «Ce sont eux qui créent des emplois. Je veux savoir comment ils voient l'avenir du Québec.»



Les trois options de la Chambre de commerce du Québec

«Ça ne réglerait rien», tranche Chevrette

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, ne favorise pas les trois questions proposées par la Chambre de commerce du Québec pour le référendum: «Trois questions sur un bulletin de vote donneraient un résultat 1/3, 1/3, 1/3. Ça ne réglerait rien.»

Le député de Joliette et ministre d'État au Développement des régions reconnaît que l'objectif de la Chambre de commerce est bon mais il juge que la troisième option a déjà été rejetée lors du référendum portant sur la question de Charlotte-Town. «Le peuple québécois et le Canada anglais n'ont pas voulu de la troisième option», a-t-il dit, hier, avant d'assister aux audiences de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec.

Le député de Vimont et conseiller aux Affaires autochtones, David Cliche, trouve pour sa part que la position de la Chambre de commerce est très intéressante. «Pour le moment, on doit être à l'écoute», mentionne-t-il. Il se pose aussi la question suivante: «Comment faire pour avoir une question oui ou non perd pas? Je ne veux pas revivre la déprime de 1980.»

C'est déjà la troisième fois qu'on entend une telle requête à Laval de la part de citoyens, selon lui. «A priori, je ne rejette rien, dit-il. Mon lit n'est pas fait.» Pour le moment, il demande que les politiciens aient la sa-

gesse d'écouter tout le monde: «Il y a eu une évolution énorme des discours d'année en année. Le déficit, la dette, l'intégrité territoriale sont des concepts qui sont abordés par les citoyens, de même que les points de vue de la Commission Bélanger-Campeau.»

Les interventions des participants sont souvent «mêlées», souvent surprenantes et parfois éloignées du propos du projet de loi. L'un des intervenants, Jean-Marie Gabriac, a fait valoir qu'il est favorable à «un remodelage du Canada actuel». Un autre, Daniel Clapin-Pépin, se demande: «Comment peut-on accorder le même poids politique à l'île-du-Prince-Édouard, qui ne compte que 129 000 personnes, et au Québec? Sur l'île de Laval, on a 335 000 citoyens, près de trois fois la population de l'île-du-Prince-Édouard.» Ce professeur de gestion à l'UQAM a formulé une proposition qui a fait sourire, à savoir qu'on partage la dette canadienne en fonction du territoire. Le Québec n'aurait ainsi à assumer que 15 % de la dette canadienne actuelle, à savoir 90 millions \$, selon son évaluation.

Par contre, Paul Nepveu, un retraité qui fut vice-président aux Finances du Canadien Pacifique dans les années 70, est venu relever ce qu'il considère comme des faiblesses du projet de loi. «Pourquoi demander à la population québécoise si elle est en faveur d'une loi?», demande-t-il avant de formuler une autre question: «Pour l'embrouiller?»

• LES ACTUALITÉS •

Les profs réagissent

Colloque sur les relations raciales au Québec

Garon escamote le véritable débat...

Celui du sous-financement des institutions universitaires

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Si le ministre de l'Éducation Jean Garon entendait lancer un débat public cette semaine, il n'a pas raté son coup: la controverse faisait encore rage hier à la suite de ses propos de vendredi dernier sur le rôle de l'université, alors que les professeurs d'université lui reprochent d'escamoter le seul débat véritable, celui du sous-financement des institutions.

«M. Garon ne se commet aucunement sur cette question, de déclarer Roch Denis, président de la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPU). Dans dix ans, tout le monde se plaindra que le "définancement" des universités aura été une grave erreur.»

Pour sa part, l'opposition libérale ne s'est pas gênée pour qualifier le ministre Garon d'«incohérent» et l'accuser de ne pas savoir de quoi il parle.

Roch Denis, lui, rappelle que le programme du PQ affirme que le gouvernement doit s'engager à rétablir le financement de base des universités. Il rappelle également que les compressions budgétaires imposées aux universités québécoises s'élevaient à 100 millions \$ depuis deux ans.

Il fait également valoir que la direction de l'Université du Québec estimait l'année dernière qu'il manquait 400 professeurs réguliers dans le seul réseau de l'UQ, seulement pour atteindre la moyenne des universités québécoises.

Dans ce contexte, M. Denis s'étonne que Jean Garon fasse porter le débat sur la grosseur des universités ou leur répartition sur le territoire.

«Nous avons besoin d'une politique basée sur le fait que l'éducation n'est pas une dépense, mais le meilleur investissement qu'on puisse faire», dit-il.

L'enseignement est dévalorisé

Mais le président de la FQPU ne se dit pas outré des plus récents propos du ministre, qui se montrait préoccupé mercredi de ce que certains enseignants universitaires, payés pour enseigner, ne le font pas.

«Je ne pense pas qu'il s'en prenne aux professeurs, a-t-il déclaré au Devoir. Je pense que M. Garon fait allusion au fait que les professeurs d'université ne sont plus incités à s'impliquer dans l'enseignement, parce que le mode de financement de la recherche universitaire fait en sorte que la recherche subventionnée a pris le dessus sur les critères d'excellence. Le système actuel valorise la recherche et dévalorise l'enseignement. Compte tenu du sous-financement des universités, les professeurs doivent chercher eux-mêmes leurs subventions. M. Garon me semble plaider pour une revalorisation de la place de l'enseignement dans le système, ce qui devrait faire l'affaire de mes collègues.»

Il demeure que les interventions de M. Garon laissent le monde universitaire perplexe: «A chacune de ses interventions, explique M. Denis, le ministre ajoute de nouveaux sujets. Il est un peu difficile à suivre: il lance des idées dans la mêlée, mais il faudrait en discuter de façon ordonnée. Il serait dommage que les états généraux sur l'éducation soient discrédités par des propos incendiaires...»

Par ailleurs, le porte-parole libéral en matière d'enseignement supérieur, Henri-François Gauthier, a fait valoir que «la sortie en règle du ministre contre les universités est indigne.»

M. Gauthier soutient qu'en voulant créer de nouvelles entités universitaires, le ministre met en péril le développement des universités, déjà sous-financées et qui ont absolument besoin d'une masse critique d'étudiants et de professeurs pour se vouloir de calibre international.

Les immigrants ont un niveau de vie supérieur à la moyenne

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les immigrants du Québec ont un niveau de vie général supérieur à la moyenne québécoise, toutes catégories confondues. Cependant, l'écart des immigrants avec la population québécoise moyenne s'amointrit au fil des ans.

C'est ce qu'a déclaré en substance, hier, Nicole Brodeur, sous-ministre associée à la direction générale des politiques et des programmes du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, au cours d'un colloque du Centre de recherche-action sur les relations raciales. Mme Brodeur faisait référence aux données recueillies lors des recensements de 1986 et 1991.

En général, en effet, la population immigrante est plus scolarisée, a un revenu total supérieur et un taux de chômage inférieur à l'ensemble. «En 1991, les immigrants sont encore dans une position avantageuse, dit Mme Brodeur, quoique cet avantage soit en voie de diminution.»

Par ailleurs, la sous-ministre a fait état d'une discrimination systémique à l'égard des communautés noires, provenant notamment de l'Afrique, des Caraïbes et des Bermudes, discrimination qui fait en sorte que ce groupe est maintenu dans des conditions sociales inférieures.

Par ailleurs, divers représentants du monde de l'éducation ainsi que de l'Office des professions sont venus témoigner de certains obstacles présentés pour l'intégration des immigrants dans divers ordres professionnels.

Parmi les obstacles rencontrés par les immigrants en cours d'intégration,

on trouve notamment, dit Mme Brodeur, la reconnaissance des langues d'usage, soit le français et l'anglais. A ce sujet, une participante à l'un des ateliers d'hier mentionnait que l'anglais était perçu comme essentiel par un immigrant arrivant à Montréal pour travailler. Mme Brodeur a également fait état d'une méconnaissance du fonctionnement et des pratiques usuelles dans le milieu du travail: on parle ici de ponctualité, d'une présence marquée des femmes sur le marché du travail et aux postes de direction, des mesures de santé et de sécurité au travail, etc.

Selon la loi, les corporations professionnelles doivent établir des normes d'équivalence de diplômes et des normes d'équivalence de formation pour les immigrants. Cependant, plusieurs corporations n'ont pas encore dressé de liste de leurs exigences à cet égard.

Au sujet des équivalences, les compléments de formation que la venue d'immigrants impose peuvent poser certains problèmes tant au niveau des cégeps que des universités.

Parmi les problèmes soulevés à l'université, on remarque que ces immigrants s'ajoutent parfois au lot d'étudiants qui fréquentent des programmes déjà contingentés.

Hier, une représentante de l'Ordre des architectes qui participait à un atelier a signalé que l'Ordre avait déjà reçu 210 demandes de la part d'immigrants en une seule année, alors que le programme universitaire québécois, déjà fort contingenté, ne produit que 150 finissants par année.

Aussi, les us et les coutumes observés dans certains pays peuvent poser obstacle à la pratique immédiate d'un métier au Québec.

Ça coûte cher économiser

Québec versera 2 millions \$ aux pharmaciens pour éviter le gaspillage de 3 millions \$ en médicaments

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Québec réussira à éviter le gaspillage de 3 millions \$ par année, payés indûment en médicaments non appropriés. Mais pour réaliser cette économie, le gouvernement devra verser... 2 millions \$ aux pharmaciens.

Une nouvelle entente conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les pharmaciens, en vigueur depuis le 2 février, prévoit en effet que ces derniers recevront 7 \$ chaque fois qu'ils effectueront un suivi pour vérifier si un patient présente une intolérance à certains médicaments après une semaine.

Le but de cette entente est d'éviter que des médicaments soient prescrits et payés pour 28 jours, si jamais le patient présente des effets secondaires après une semaine de consommation. Et cela, parce que des études réalisées par ce ministère démontrent que le quart des prescriptions faites pour une cinquantaine de médicaments, remboursées par l'État, ne sont jamais consommées entièrement en raison des effets secondaires. Elles sont tout simplement jetées à la poubelle.

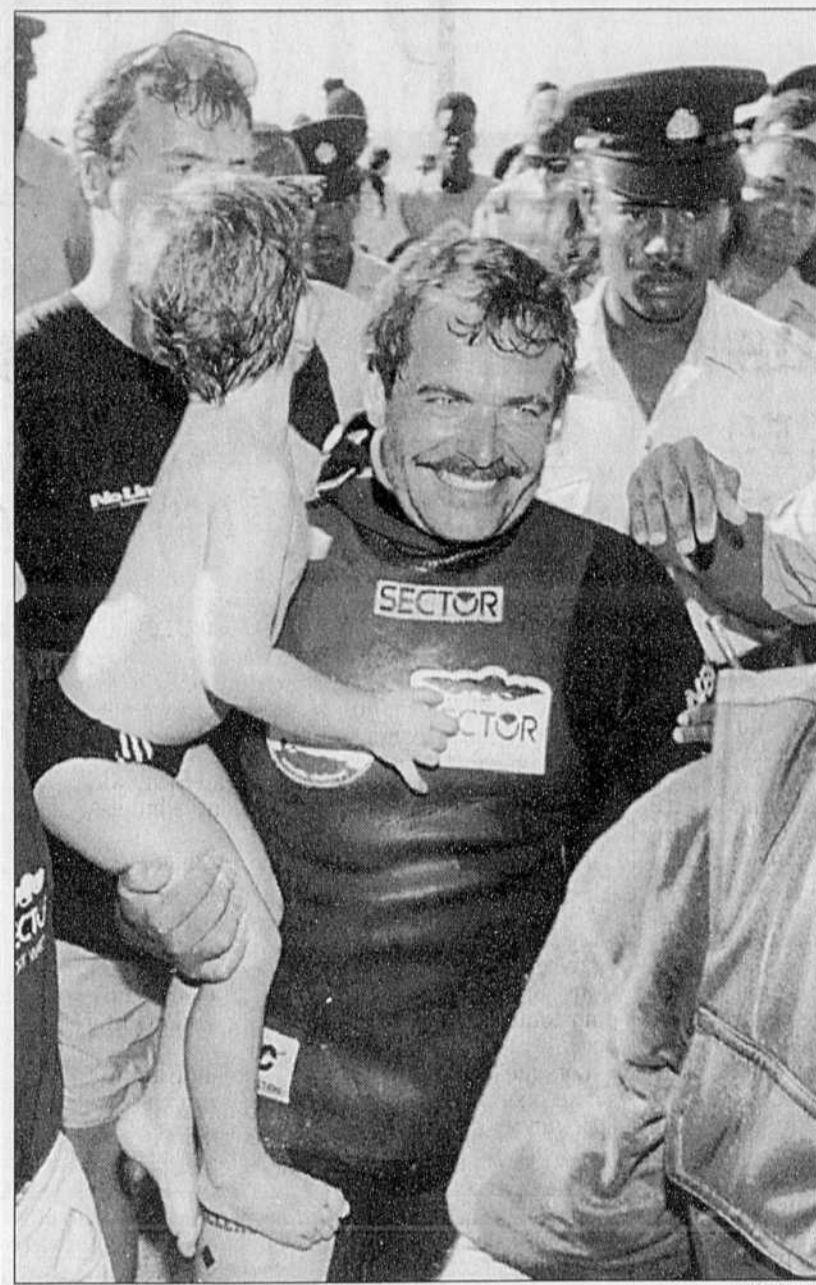
Résultat: 3 millions \$ sont remboursés en pure perte chaque année par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) aux personnes admissibles (personnes âgées et prestataires de la sécurité du revenu). La nouvelle entente conclue avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) vise donc à ce que les pharmaciens ne fournissent certains médicaments nouvellement prescrits à

un patient que pour une période de sept jours. Après quoi, les pharmaciens devront voir à ce que le patient ne présente pas d'effets secondaires avant de fournir le reste de la prescription.

«On ne s'implique pas dans la décision des médecins. On arrête ou on poursuit l'ordonnance après sept jours. Il s'agit d'un nouvel acte rémunéré pour les pharmaciens. Nous y gagnons, le ministère y gagne et les assureurs privés aussi», a déclaré Jacqueline Racicot, directrice des communications pour l'AQPP.

Parmi les médicaments touchés par cette nouvelle entente, on compte les antidépresseurs, les hypolipémiants, les anti-inflammatoires, bref des produits liés au traitement de maladies chroniques ou de longue durée. Les prescriptions de moins de 28 jours ne seront pas affectées par cette entente, pas plus que les personnes dont les médicaments ne sont remboursés ni par l'État ni par une assurance privée.

Bref, cette nouvelle façon de procéder devrait faire épargner environ 3,1 millions \$ en médicaments aux coffres de l'État. Mais 2 millions \$ seront versés aux pharmaciens pour assurer ce contrôle. L'économie réelle sera donc de 1 million \$. Au ministère, on soutient qu'il faut bien un incitatif suffisant pour s'assurer la collaboration nécessaire pour réaliser des économies. Comme disait l'humoriste, ça coûte cher économiser!



À nouveau sur ses pieds, Guy Delage tient d'un bras son fils Clément. Les dernières heures de sa traversée n'ont pas été de tout repos.

L'homme-poisson retombe sur ses pieds

C'est fait, le nageur français Guy Delage a complété sa traversée de l'Atlantique

Ostings, La Barbade (AP) — Seul pendant 55 jours au milieu des poissons, le Français Guy Delage est arrivé hier sur la côte sud de la Barbade au terme d'une traversée de l'Atlantique à la nage et en radeau, qui avait débuté le 16 décembre dans l'archipel du Cap-Vert à l'ouest que 3900 km de l'île des Antilles.

En bonne santé, excepté «un doigt de pied cassé et des problèmes de dos», le Français âgé de 42 ans n'a pas eu trop de difficulté pour marcher à son arrivée.

Mais retrouver la terre ferme a été très difficile. Outre sa femme et ses deux enfants, son équipe scientifique et ses commanditaires, des dizaines de curieux et de journalistes l'attendaient.

«On retrouve d'un seul coup tout ce qui fait le charme mais aussi les difficultés de la vie sociale avec les empoignades, les bagarres, les sourires, a-t-il reconnu. Un mélange un peu difficile.»

Les dernières heures de sa traversée n'ont pas non plus été de tout repos.

«Ça a failli mal se terminer ce matin, a avoué Delage. J'étais roulé dans les déferlantes avec le radeau, j'ai cassé pas mal de matériel et la fin

était très dure. Je n'ai pas dormi depuis 48 heures et il y a une grosse pression.»

Moralement, il craint donc d'avoir du mal à se réhabituer à la vie sur terre.

«Ça se bat dans tous les sens, de tous les côtés. J'étais au calme, moi!» D'autant que les images qu'il garde de sa traversée ne sont pas près de le quitter. Son plus beau souvenir? «Les daurades cette nuit», à côté du bateau, dit-il d'une voix cassée par l'émotion.

Sa plus belle peur? «Quand j'ai perdu le radeau pendant deux heures et demie, confie-t-il. Il a fallu que je le rattrape car il allait plus vite que moi.»

Dans l'ensemble, «le matériel a assez bien fonctionné» même si «on a eu des panes», a souligné Delage qui a traversé l'Atlantique, à raison de six à dix heures de nage par jour, muni d'un radeau avec épurateur d'eau de mer.

Après environ deux mois de solitude en mer, Delage va maintenant devoir subir une série d'examen médicaux. Il va également transmettre ses observations et les photos prises durant la traversée aux scientifiques pour une étude qui fera l'objet d'une publication.

EN BREF

STÉROÏDES À CHAMBLY: POLICIERS BLANCHIS

Les accusations de trafic de stéroïdes portées contre deux policiers de Chambly, Yvon Guérin et Pierre Langlois, ont été rejetées hier par le juge Robert Sansfaçon lors de l'enquête préliminaire.

On se rappellera que ces accusations avaient été portées par la Sûreté du Québec à la suite de la désormais célèbre «opération Brigade», menée à Chambly le 1er septembre 1994. Réagissant à la nouvelle, le président de la Fédération des policiers municipaux, Jean-Guy Roch, dit avoir de la difficulté à contenir sa rage en pensant «aux abus dont les policiers de Chambly ont été victimes». Les associations policières, membres de la Fédération des policiers du Québec, se réunissent en Congrès spécial à Trois-Rivières, dimanche, afin de faire le point sur le dossier. «Malgré le malaise que la situation peut créer en milieu policier, explique Jean-Guy Roch, la Fédération entend utiliser tous les recours possibles pour permettre aux policiers de Chambly d'obtenir réparation pour le préjudice subi.» C'est le célèbre avocat montréalais Claude-Armand Sheppard qui prépare et dirigera la poursuite contre la Sûreté du Québec.

COCAÏNE: LA SQ ÉVITE UN RÉSEAU MAJEUR DE TRAFIQUANTS

Environ 200 policiers de la Sûreté du Québec ont participé hier matin à une opération d'envergure visant à démanteler un important réseau de trafiquants de cocaïne actifs au Québec et aux États-Unis. Les policiers, qui travaillaient conjointement avec la GRC et la Drug Enforcement Administration, ont arrêté 24 personnes et effectué 32 perquisitions à Montréal, Sherbrooke et Austin, dans l'est du Québec. Dix d'entre eux comparaissent ce matin au Palais de justice de Montréal pour répondre notamment à des accusations de complot et de fraude. Aucune quantité importante de drogue n'a cependant été saisie. Malgré tout, la police demeure persuadée d'être sur la «bonne piste». La SQ a par ailleurs saisi des liasses de documents, une arme automatique et 60 000 \$ en argent liquide.

Le réseau œuvrait notamment à l'aide de camions de fruits et légumes, lesquels parcouraient l'Amérique du Nord avec à leur bord d'importantes quantités de cocaïne. La SQ parle d'un trafic impliquant des «tonnes» de cocaïne.

La SQ, la GRC et la Drug Enforcement Administration enquêtent sur ce dossier depuis août dernier. Il y a une quinzaine de jours, les efforts des deux organisations avaient permis de saisir 300 kilos de cocaïne à Newark, au New Jersey.

Les policiers de la SQ ont notamment «visité», hier, les bureaux de la compagnie CCEI, spécialisée dans le domaine de la sécurité et des enquêtes. Selon la police, l'entreprise, établie sur le boulevard Crémazie à Montréal, avait la tâche de s'assurer que les camionneurs embauchés pour effectuer les livraisons de drogue ne soient pas des agents doubles.

Sylvain Blanchard

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3J2
Fax: (514) 845-7674 Tél.: (514) 989-0404
La maîtrise des intangibles

NOURAIE
La plus grande sélection de tapis persans
Tapis de qualité supérieure
Tapis neufs, semi-antiques et antiques
OGILVY
CINQUIÈME ÉTAGE
1307 QUÉST, RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL (514) 842-7711 POSTE 395

RÉSULTATS
Tirage du 95-02-08
649
16 18 21 22 27 47
Numéro complémentaire: 5
GAGNANTS LOTS
6/6 0 2 336 152,90 \$
5/6+ 12 58 403,80 \$
5/6 283 1 981,20 \$
4/6 16 874 63,70 \$
3/6 321 130 10,00 \$
Vente totale: 17 519 124,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 500 000,00 \$
Prochain tirage: 95-02-11

Extra
Tirage du 95-02-08
NUMÉROS LOTS
359345 100 000 \$
59345 1 000 \$
9345 250 \$
345 50 \$
45 10 \$
5 2 \$
TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

NOUVELLE PARUTION
LIRE
François-Xavier GARNEAU
(1809-1866)
Historien national
GÉRARD BERGERON publie une analyse de l'œuvre de François-Xavier Garneau, celui de nos intellectuels qui, non seulement a procuré à notre histoire ses lettres de noblesse, mais a permis l'émergence d'une littérature d'expression française au Canada.
Il devient fascinant et passionnant de lire aujourd'hui, un siècle et demi plus tard, ce que pensait de notre destin collectif un homme de la trempe et du courage intellectuel de cet ancien clerc de notaire, qui s'était juré, encore jeune, de faire la démonstration de notre existence par une histoire encore à écrire — et qu'il écrivit!
244 pages • 30 \$
INRS-Culture et Société
Tél.: (418) 694-6400
UNIVERS, distribution de livres
845, rue Marie-Victorin
Saint-Nicolas (Québec) G0S 3L0
Téléphone: (418) 831-7474
Fax: (418) 831-4021

Qualité et design disent tout!
Joaillerie 18kt
S.P. Diamant
JEWELRY
1355, Ave. Greene, 2ième étage, Westmount, 937-4500

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑	↑	↓	↓	↑
+7,26	+11,65	-2,69	-0,12	+0,50
2025,55	4115,80	3932,68	71,52	376,80

CP Rail poursuivra ses activités en cas de grève

PRESSE CANADIENNE

Malgré l'imminence d'une grève des travailleurs du transport ferroviaire, CP Rail affirme qu'elle pourra poursuivre ses activités. Un porte-parole de la compagnie, George Smith, a dit hier en conférence de presse que CP avait entraîné un millier de cadres qui pourraient assumer les services essentiels en cas de grève ou de lock-out. Le Canadien National et Via Rail pourraient aussi écopier d'un arrêt de travail.

Le transport ferroviaire emploie quelque 15 000 travailleurs syndiqués, dont 4000 affiliés aux Travailleurs canadiens de l'automobile, lesquels disposent d'un mandat de grève légal. De plus, 3200 autres travailleurs, membres de la Fraternité des préposés à l'entretien des voies, tiennent un vote de grève, alors que cinq autres syndicats sont toujours en pleine négociation. Un arrêt de travail semble inévitable, employeurs et salariés ayant chacun durci leurs positions en ce qui a trait à la sécurité d'emploi. En 1985, époque plus faste pour l'industrie du rail, les syndiqués ont obtenu un revenu garanti jusqu'à la retraite, malgré le chevauchement de plusieurs postes.

Près de 70 % des employés de CP jouissent de ce privilège et environ 450 travailleurs sont payés pour rester à la maison dans l'attente d'un coup de fil de leur patron. Alors que l'industrie réduit ses effectifs, les syndicats sont déterminés à conserver la sécurité d'emploi qu'ils ont obtenue contre une hausse salariale. Or, selon Don Brazier, vice-président adjoint de CP, au cours des négociations de 1985, les travailleurs se sont vu octroyer une augmentation de salaire en plus du droit de prendre leur retraite à 55 ans plutôt qu'à 60.

Un rapport émanant du CP soutient que les travailleurs du rail bénéficient du deuxième meilleur salaire dans le secteur industriel - excluant les mines -, soit 890 \$ par semaine. Les salaires ont connu une hausse de 66 % entre 1983 et 1993. Par ailleurs, le CN et le CP ont enregistré d'excellents bénéfices en 1994 et on s'attend à ce qu'il en soit pareil cette année.

Quebecor se porte acquéreur du groupe Jean Didier

Déjà numéro deux en Amérique du Nord, la société ajoute à son palmarès le titre de plus gros imprimeur commercial d'Europe

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Déjà numéro un au Canada et numéro deux en Amérique du Nord, Quebecor vient d'ajouter le titre de plus gros imprimeur commercial d'Europe à son palmarès.

La société fondée par Pierre Péladeau en 1965 a racheté hier le géant français Jean Didier. Il s'agit de la troisième et de la plus importante transaction effectuée par Quebecor en sol européen. Deux ans après s'être lancé à l'assaut du Vieux Continent, le groupe québécois se retrouve à la tête de neuf ateliers d'impression employant plus de 2000 personnes en France et en Angleterre. L'ensemble devrait réaliser cette année un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs (environ 750 millions \$).

L'accord avec Jean Didier, qui a mis un terme à de longues et difficiles négociations, a été signé hier au siège parisien de Quebecor Europe par son président-directeur général, Pierre-Karl Péladeau, et par le président-fondateur du groupe français, Jean Didier, âgé de 71 ans.

La transaction porte sur plus de 300 millions\$. Quebecor injectera 350 millions de francs (95 millions \$) dans sa nouvelle entreprise. Le nouveau propriétaire hérite par ailleurs d'une dette de 800 millions de francs (215 millions \$). Le passif de Didier a fondu au soleil pendant cette opération. De façon générale, on avait plutôt tendance à le chiffrer à deux ou trois milliards de francs.

Pierre-Karl Péladeau a souligné en conférence de presse qu'il fallait être «précautionneux» avec ce genre de chiffres mais il a reconnu que les créanciers de Didier (un pool de 19 banques) avaient fait des «efforts considérables». Ils ont notamment accepté de transformer plus de la moitié de la «nouvelle» dette, soit 480 millions de francs, en obligations convertibles contenant une clause de «retour de bonne fortune». «Cela donne un répit au niveau des conditions financières, avec la possibilité, pour les établissements de crédit, de récupérer l'effort consenti en bout de piste, dans cinq ou dix ans», a expliqué M. Péladeau.

Le groupe Jean Didier, rebaptisé Didier-Quebecor, est spécialisé dans les magazines, les catalogues et les encarts publicitaires et imprime chaque année 500 000 tonnes de papier, et exporte 20% de ses produits dans les différents pays de la CEE. Il compte parmi ses principaux clients les groupes Hersant (Figaro Madame, Figaro Magazine) et Fillipacchi (Paris-Match) ainsi que L'Express et des hebdomadaires télé. Didier emploie 1700 personnes et exploite quatre ateliers d'impression, à Lille, Strasbourg, Bondoufle et Mary-sur-Marne, près de Paris. L'usine de Mary, pour laquelle M. Didier s'était surendetté, est considérée



Pierre-Karl Péladeau: «L'essentiel est de consolider les activités du groupe Jean Didier à l'intérieur de nos activités européennes.»

comme l'une des plus modernes du monde.

En 1993, Quebecor avait acheté une première entreprise française, la société Fécomm. Le mois dernier, il s'est porté acquéreur de Hunterprint, sixième imprimeur au Royaume-Uni avec 470 employés.

Quebecor Europe va maintenant faire une pause dans ses achats d'imprimeries et prendre le temps de consolider ses activités européennes. «L'essentiel est de consolider les activités du groupe Jean Didier à l'intérieur de nos activités européennes, a expliqué Pierre-Karl Péladeau.

Une fois que cette consolidation sera faite, Quebecor reprendra sa stratégie d'acquisition, tout en renouvelant constamment ses équipements pour rester à la fine pointe de la technologie.»

Le rachat de Didier marque la fin d'un feuilleton mouvementé. En février 1994, Quebecor et le géant français, surendetté et menacé de faillite, avaient conclu une première entente de principe. Celle-ci avait toutefois avorté en juillet après une mésentente sur l'évaluation de la situation financière réelle du groupe Didier. Jusqu'à la toute fin, les négociations auront été ardues. Encore cette semaine, de nouveaux «problèmes techniques» étaient apparus, forçant les deux parties, à quelques heures d'avis, à reporter la transaction de deux jours.

Mexique: il était moins une, affirme Rubin

Washington (AFP) — Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a déclaré hier au Congrès que le Mexique «était à quelques jours de la banqueroute» lorsqu'a été décidé le plan de sauvetage financier international de 50,8 milliards \$ US.

Le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a déclaré pour sa part que «la banqueroute aurait été inévitable» si le plan n'avait pas été mis sur pied. «Nous avons agi parce que les intérêts cruciaux des États-Unis étaient en jeu», a déclaré M. Rubin devant la commission des finances de la Chambre des représentants, précisant que le plan a été décidé entre le 30 janvier au soir et le 31 à 11h00.

Le plan prévoit 20 milliards \$ US des États-Unis, 17,8 milliards du Fonds monétaire international, 10 milliards des pays industrialisés autres que les États-Unis et 3 milliards de prêts à long terme de banques privées. Ces derniers financements, premiers devant la commission des finances, sont «en train d'être réunis», selon une source bancaire qui s'est refusée à donner une date et le nombre de banques participantes.

M. Greenspan a reconnu que la veille de la dévaluation du peso, le 20 décembre, «un montant très substantiel de pesos avait été placé en dollars», fuyant le marché mexicain. Ce montant a été estimé à 6 milliards \$ US par le représentant démocrate de New York John LaFalce.

Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Questionner. Écouter. S'exprimer. Dire ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir. Comprendre. En parler, librement. Avec sa famille, ses amis, ses voisins. Et vraiment décider de l'avenir du Québec.

Peu importe où vous habitez, la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec sera bientôt de passage près de chez vous :

Audiences de la sous-région Centre Musée d'art contemporain de Montréal 185, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal	Mercredi, 15 février et jeudi, 16 février 1995
Audiences de la sous-région Centre-Nord Conseil scolaire de l'Île de Montréal 500, boulevard Crémazie Est, Montréal	Vendredi, 17 février au dimanche, 19 février 1995
Audiences de la sous-région Centre-Ouest La Maison du brasseur 2901, boulevard Saint-Joseph, Lachine	Mardi, 21 février et mercredi, 22 février 1995
Audiences de la sous-région Ouest Restaurant Les Trois Arches 11 131, rue Meighen, Pierrefonds	Judi, 23 février et vendredi, 24 février 1995
Audiences de la sous-région Est Buffet Antique 6086, rue Sherbrooke Est, Montréal	Samedi, 25 février, lundi, 27 février et mardi, 28 février 1995
Audiences de la sous-région Centre (suite) Musée d'art contemporain de Montréal 185, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal	Mercredi, 1 ^{er} mars au dimanche, 5 mars 1995

Horaire : du lundi au vendredi, de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h
les samedis et dimanches, de 13 h à 17 h

Questionner.

En plus des audiences qu'elle tiendra dans les cinq sous-régions de l'Île de Montréal, la commission organisera des forums qui permettront aux citoyens et aux citoyennes qui souhaiteraient exprimer leur point de vue sur l'avenir du Québec de le faire dans un cadre moins formel que celui des travaux de la commission.

Les opinions exprimées lors de ces forums seront prises en considération par les commissaires lors de la rédaction de leur rapport. Pour participer à ces forums, les personnes intéressées doivent s'inscrire préalablement au Secrétariat de la commission en téléphonant au (514) 864-9308 ou par télécopieur au (514) 873-2197.

Pour que
tout le monde
ait son mot à dire

Québec

ÉCONOMIE

TAUX D'INTÉRÊT - TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 9 février 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Desjardins*	—	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	9,750
CIBC	6,000	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	—
Laurentienne	5,750	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	9,250
de Montréal	5,750	7,500	7,875	8,375	9,625	10,000	10,375	9,750
Nationale	5,750	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	9,250
Scotia	5,500	7,500	7,875	8,375	9,625	10,000	10,375	12,250
Royale	5,750	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	10,250
Toronto-Dominion	5,500	7,500	7,875	8,375	9,625	10,000	10,375	11,000
Hongkong	6,000	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	—
BNP	6,150	7,850	8,125	8,500	9,750	10,125	10,375	—

* Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Tr. Bonaventure	5,000	7,875	8,375	8,500	9,750	10,125	10,375	—
Canada Trust	6,000	7,500	8,250	8,750	9,750	10,125	10,375	11,750
Fid. Can. Ital.	6,000	7,500	8,000	8,500	9,750	10,125	10,375	10,000
Fid. Sunlife	6,000	8,000	8,500	8,750	9,500	9,875	10,125	—
Fid. Desjardins	6,000	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	—
Trust Général	5,750	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	9,250
Trust Nord-Am.	6,250	7,750	8,250	8,450	—	—	—	—
Tr. Laurentienne	6,000	7,750	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	—
Montréal Trust	6,000	7,500	7,875	8,375	9,625	10,000	10,375	—
National	6,250	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	9,250
Trust Prêt-Rev.	6,125	7,750	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	—
Trust Royal	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,250
Gr. Investors	—	7,250	7,875	8,375	9,500	9,750	10,125	—
Tr. LaCapitale	6,750	8,200	8,750	8,650	—	—	—	—
Trust Household	6,500	8,000	8,500	8,750	11,750	12,000	12,250	—
Groupe Mutuelle	5,500	7,600	8,000	8,350	9,750	10,125	10,375	—
Sherbrooke Tr.	5,750	7,500	7,875	8,375	9,750	10,125	10,375	9,250

DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,4203	Hong Kong (dollar)	0,1866
Allemagne (mark)	0,9145	Indonésie (rupiah)	0,000672
Australie (dollar)	1,0794	Italie (lire)	0,000896
Barbade (dollar)	0,7255	Jamaïque (dollar)	0,0487
Belgique (franc)	0,04554	Japon (yen)	0,01414
Bermudes (dollar)	1,4397	Mexique (peso)	0,2698
Brsil (real)	1,7051	Pays-Bas (florin)	0,8402
Caribbes (dollar)	0,5264	Portugal (escudo)	0,00923
Chine (renminbi)	0,17190	Royaume-Uni (livre)	2,1777
Espagne (peseta)	0,01094	Russie (rouble)	0,000342
États-Unis (dollar)	1,3982	Singapour (dollar)	0,9845
Europe (ECU)	1,7421	Suisse (franc)	1,1103
France (franc)	0,2643	Taiwan (dollar)	0,0542
Grèce (drachme)	0,00631	Venezuela (bolivar)	0,00835

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Entente «conditionnelle» entre Auberge des Gouverneurs et ses créanciers

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

En situation de défaut sur sa dette garantie et sur «certaines charges municipales», Auberge des Gouverneurs a annoncé hier, de façon nébuleuse, avoir finalement conclu une entente de principe «conditionnelle» avec ses créanciers garantis, après quelque 20 mois de négociations.

Diffusant l'information au compte-gouttes depuis l'amorce de ces négociations avec ses créanciers, et se refusant à tout commentaire additionnel, Auberge des Gouverneurs n'a pas dérogé à ses habitudes en précisant hier, de façon aussi laconique que confuse, «la conclusion d'une entente de principe conditionnelle avec ses créanciers garantis relativement à son plan de refinancement».

L'entente de principe prévoit que les créanciers garantis verseront des avances additionnelles de 2 millions \$ pour permettre à la société de rembourser ses arrérages de taxes foncières. Et cette entente, poursuit le communiqué, est conditionnelle, entre autres, à l'émission de droits de souscription pour une valeur de 2 millions \$, chaque droit permettant d'acquiescer une action d'Auberge

des Gouverneurs au prix unitaire de 10 cents.

Le communiqué ne précise pas si ces actions sont votantes. Et il ne dit mot quant à l'offre formulée, en août dernier, par les 1200 employés de l'entreprise se disant disposés à injecter de l'argent dans l'entreprise.

Comme chaque action s'échangeait à 15 cents hier, c'est donc dire que l'émission projetée de droits pourrait impliquer une émission éventuelle de quelque 40 millions d'actions additionnelles, soit cinq fois plus que le nombre d'actions émises et en circulation.

Les principaux actionnaires de la plus grande chaîne hôtelière à propriété québécoise sont la Caisse de dépôt et placement du Québec (32 %) et l'Assurance-Vie Desjardins (17 %), cette dernière institution étant également propriétaire, dit-on, d'une créance de 21 millions \$ garantie par une première hypothèque sur sept établissements hôteliers.

Accumulant les pertes depuis 1990, Auberge des Gouverneurs s'est retrouvé, à la fin de 1993, en situation de défaut apparent sur au moins 23,2 millions \$ des 43,8 millions \$ inscrits alors au passif. En décembre dernier, la direction de la chaîne annonçait la suspension des versements sur sa dette garantie à long terme et l'étalement du paiement de «certaines charges» municipales.

Apple poursuit Intel et Microsoft

Cupertino (AFP) — Le fabricant informatique Apple a annoncé hier qu'il engageait des poursuites contre Intel, numéro un mondial des microprocesseurs, et Microsoft, numéro un mondial des logiciels, pour avoir copié QuickTime, une nouvelle technologie multimédia d'Apple.

Apple ajoute Intel et Microsoft à Canyon Co. qui faisait déjà l'objet de poursuites pour le même motif depuis le 6 décembre 1994. Canyon a reconnu avoir copié cette technologie pour Intel courant 1993 afin qu'elle soit utilisée sur la plate-forme Microsoft, la plus répandue sur les ordinateurs individuels, selon Apple.

Apple a également précisé qu'il ne poursuivait pas les utilisateurs de QuickTime qui auraient obtenu cette technologie via Microsoft et Canyon à condition que ces utilisateurs signent un accord avec Apple.

Apple demande des dédommagements dont il n'a pas précisé le montant, la reconnaissance par Intel et Microsoft qu'ils utilisent cette technologie et leur coopération pour offrir «une amnistie» aux utilisateurs. QuickTime est un code de programmation mis au point pour accélérer et améliorer la vidéo digitale sur le logiciel Windows de façon à donner l'impression d'un mouvement continu. Il permet de disposer sur un ordinateur d'images dignes de la vidéo ce qui s'avère indispensable à l'heure du mariage entre télévision, vidéo, téléphone et ordinateur.

La Maritime s'attribue 160 000 polices de la Confédération-Vie

Toronto (PC) — La Maritime, une compagnie d'assurance dont les propriétaires sont américains, a gagné hier la dernière ronde des sweepstakes de la Confédération-Vie, de Toronto, s'attribuant les 160 000 polices d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles de la société en faillite.

Le liquidateur Peat Marwick Thorne s'était chargé de la répartition des affaires de la Confédération depuis que la grande compagnie d'assurance avait fermé ses portes en août, victime de mauvais investissements immobiliers dans les années 1980.

La valeur de l'offre de la Maritime n'a pas été divulguée, mais l'entente entraînera le transfert à la firme basée à Halifax d'un total de 67 millions \$ en primes annuelles ainsi que d'actifs de près de 500 millions \$.

Le liquidateur a déjà conclu des accords pour se débarrasser des affaires que possède la Confédération en Grande-Bretagne ainsi que de ses intérêts dans le domaine de l'assurance-groupe, toujours dans le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance-santé.

La faillite de la Confédération a été la plus importante jamais enregistrée dans le domaine de l'assu-

rance en Amérique du Nord. Parmi les actifs devant encore être vendus figure la section des retraites et des rentes de l'assureur.

Le président de la Maritime, Dick Crawford, a déclaré que l'entente de jeudi double les affaires de sa compagnie dans le secteur des assurances individuelles et lui permet d'établir une présence clé sur le marché des assurances individuelles de l'Ontario. «Nous avons grandi rapidement. Mais cet accord nous permet d'atteindre un nouveau plateau.»

La Maritime, qui est la propriété de l'important groupe d'assurances US John Hancock, a vu son revenu net d'opération s'accroître de 33 pour cent l'année dernière pour atteindre 33,3 millions \$.

Bill Black, le directeur général de la Maritime, a fait remarquer que sa compagnie ne peut vraiment pas perdre en faisant cette acquisition. «Cela fera grimper nos bénéfices avant même de prendre en compte les économies qui seront réalisées.»

Les conditions de vente ne peuvent être révélées d'après les termes de l'entente entre le liquidateur et la Maritime, qui était la 15e compagnie d'assurance canadienne en importance avant cette dernière acquisition.

EN BREF

AUGMENTATION DES OFFRES D'EMPLOIS

Ottawa (PC) — Le marché de l'emploi s'est légèrement amélioré au début de l'année, comparativement à l'année 1994. Statistique Canada signale que l'indice des offres d'emploi a augmenté, le mois dernier, comparativement à janvier 1994. Cet indice mensuel est considéré comme un des meilleurs indicateurs du marché du travail. Il est basé sur les offres d'emplois relevés dans 22 quotidiens de 20 villes canadiennes, afin de tester les intentions d'embauche des employeurs. L'indice a grimpé de 4 % en Ontario, en janvier, comparativement au mois précédent. Il était en hausse de 2 % au Québec et d'un pour cent dans les Prairies. L'indice de janvier, à 102, était le même qu'en décembre et novembre, mais représentait une nette amélioration sur les 89 de janvier 1994. L'indice était tombé à 85, en septembre 1993, après avoir atteint un sommet de 215 en mars 1989.

MANUVIE VEND SES ACTIVITÉS BRITANNIQUES

La Financière Manuvie a conclu une entente portant sur la vente de ses activités d'assurance-vie au Royaume-Uni à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Les conditions financières de l'entente n'ont pas été divulguées. «Le Royaume-Uni est devenu un environnement complexe de plus en plus réglementé et nous avons conclu que nous n'avions pas la masse critique nécessaire pour faire face à la concurrence sur ce marché», a précisé Dominic D'Alessandro, président et chef de la direction de Manuvie. La Manuvie exerçait ses activités au Royaume-Uni depuis 1904. Elle y emploie actuellement 450 personnes qui servent 200 000 clients. La Financière Manuvie est la plus importante compagnie d'assurance-vie au Canada. Au 30 septembre 1994, son actif total s'élevait à 39,5 milliards \$.

BRITISH TELECOM ET NORTHERN TELECOM PROLONGENT LEUR ENTENTE

British Telecom et Northern Telecom ont prolongé de cinq ans leur protocole d'entente touchant la distribution d'équipement privé d'abonnement. Le prolongement de cette collaboration pourrait se traduire, pour Northern, par des ventes de plus de 624 millions \$ US pendant la période visée.

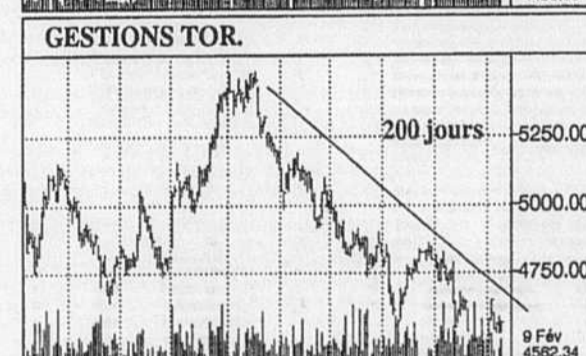
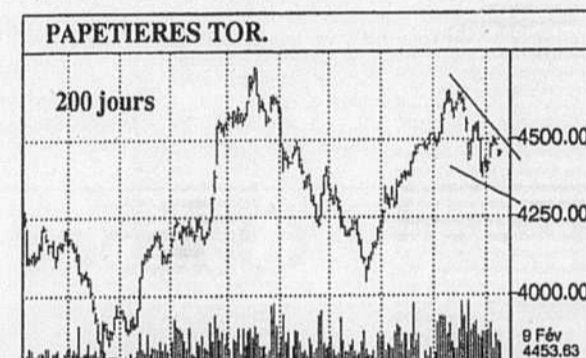
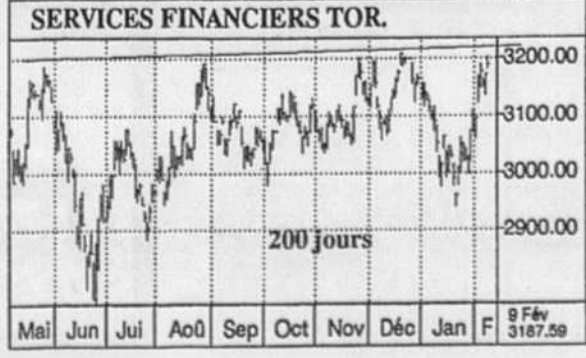
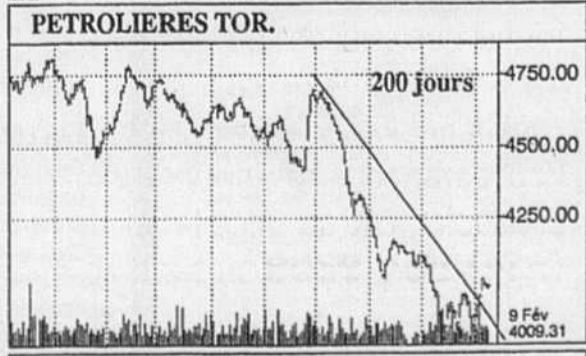
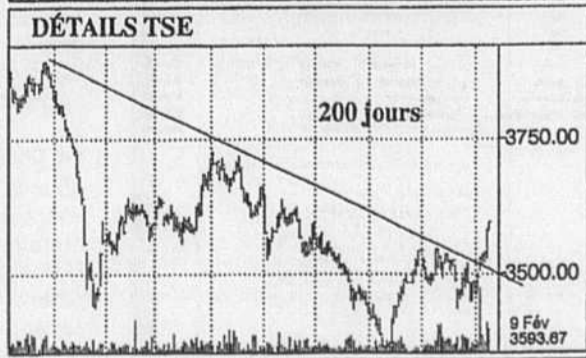
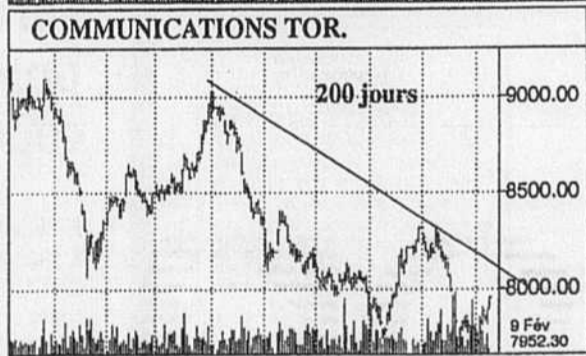
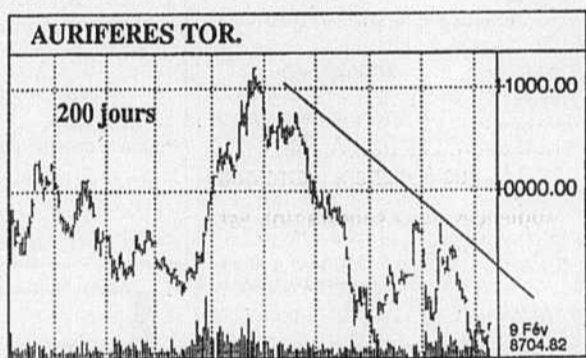
COUP D'ŒIL BOURSIER

Quelque chose mijote

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Bien que les marchés ne soient pas encore haussiers, on sent bien que quelque chose mijote. Dans l'ensemble, la pression de vente s'est presque complètement atténuée. A New York, j'ai démontré avant même que cela se produise, que l'indice industriel était pour bloquer à son importante résistance. Vous voyez sûrement bien le phénomène maintenant après plusieurs jours de mouvement horizontal. Plus le mouvement dure, plus il sera important de réagir lorsque la décision des investisseurs institutionnels sera prise. Pour le moment, tous attendent de voir ce que les autres feront.

À Toronto, l'indice TSE 300 a rebondi deux jours d'affilée la semaine dernière, mais est demeuré stable toute cette semaine. Il est présentement juste sous sa ligne de tendance baissière, prêt à passer au-dessus, mais il faut attendre qu'il le fasse. La plupart des secteurs ont cessé de chuter. Les aurifères rebondissent quelque peu à partir de leur point de support crucial mais le mouvement ne fait que sauver le secteur d'une panique certaine s'il avait franchi ce support à la baisse. Le détail est le seul secteur à avoir effectué un revirement de sa tendance baissière et à avoir maintenu le mouvement. Les pétrolières ont entrepris un mouvement similaire mais le mouvement manque de vigueur. Les communications se forcent un peu mais les titres participants sont peu nombreux. Les banques tentent une nouvelle percée de la résistance mais attendez le bris de 3200 points. Plusieurs autres secteurs semblent vouloir se ressaisir mais il manque encore un peu d'évidence à leur mouvement puisque aucun n'a inversé son couloir baissier à court terme. Je surveille la situation de près et vous serez avertis lorsque ce sera le temps.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	14145	2025.55	+7.26	0.4
XCB:Bancaire	8914	2493.78	+16.94	0.7
XCO:Hydrocarbures	1112	1509.21	-1.89	-0.1
XCM:Mines et métaux	3861	2522.14	+6.39	0.3
XCF:Produits forestiers	814	2648.85	+4.34	0.2
XCI:Bien d'Équipement	2681	1932.65	+4.83	0.3
XCU:Services publics	881	1915.05	+1.24	0.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	14188	219.11	+0.58	0.3
TSE 100	*	250.96	+0.79	0.3
TSE 200	*	243.40	+0.41	0.2
TSE 300	39563	4116.04	+11.89	0.3
Institutions financières	6608	3187.59	+17.59	0.6
Mines et métaux	1484	3868.09	-6.60	-0.2
Pétrolières	3307	4009.31	-0.84	-0.0
Industrielles	11756	2753.77	+3.98	0.1
Aurifères	3050	8704.82	+122.31	1.4
Pâtes et papiers	1747	4453.63	+9.89	0.2
Consommation	5422	6607.08	+8.59	0.1
Immobiliers	1068	1935.74	-27.28	-1.4
Transport	165	4841.24	-12.20	-0.3
Pipelines	300	3736.13	-6.51	-0.2
Services publics	522	3353.87	-1.33	-0.0
Communications	324	7952.30	+59.14	0.7
Ventes au détail	2947	3593.67	+12.20	0.3
Sociétés de gestion	856	4562.34	-1.37	-0.0

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	14913	711.32			+2.33	0.3
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	26619	3932.68			-2.69	-0.1
20 Transports	6980	1503.24			+2.10	0.1
15 Services publics	3950	193.12			-1.58	-0.8
65 Dow Jones Composé	37550	1316.58			-1.43	-0.1
Composite NYSE	*	261.21			-0.46	-0.2
Indice AMEX	*	410.84			-0.34	-0.1
S&P 500	*	480.19			-1.00	-0.2
NASDAQ	*	785.44			+1.67	0.2

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
CCL INDS INC B	2806	11.63	11.25	11.38	+0.38	3.5
IPL ENERGY R	2018	23.50	23.25	23.38	+0.38	1.7
GANDALF TECHNO	1780	2.81	2.40	2.42	-0.28	-9.7
GRAPH/MAX INC	1513	0.08	0.06	0.08	-0.02	-25.0
METHANEX CP	1427	16.75	16.13	16.50	-0.13	-0.8
NOMA INDS LTD A	1331	4.90	4.80	4.80	-	-
SHERRITT INC	1293	13.88	13.50	13.75	+0.63	4.6
CDN IMPERIAL BK	1276	34.13	33.50	34.00	+0.38	1.1
TOR BK	1248	22.13	21.38	21.75	-	-
ROYAL BANK OF CDA	1206	28.38	27.88	28.00	+0.13	0.5

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)
--	--------------	-----------	----------	------------	-----------

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

École primaire

Une école primaire désire s'adjoindre les services d'un directeur général pour prendre la relève. Nous recherchons une personne possédant un BAC en pédagogie ainsi que trois à cinq ans d'expérience comme directeur d'école ou directeur adjoint. Ce poste intéressera les personnes qui croient aux valeurs éducatives et qui cherchent un milieu de travail stimulant.

Faites parvenir votre curriculum vitae, qui sera traité confidentiellement, à :

Danielle Desjardins

DESJARDINS, CABINET-CONSEIL

PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE ET ORGANISATIONNELLE

4390, boul. Pie-IX

Montréal (Québec) H1X 2B3

Nous soucrivons au principe d'équité en matière d'emploi.



PROFESSEUR(E)S DE FRANÇAIS À TEMPS PARTIEL

SOMMAIRE DE LA FONCTION: ENSEIGNEMENT AU NIVEAU DU CÉGEP PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET À LA VIE COLLÉGIALE

EXIGENCES: MAITRISE EN LINGUISTIQUE OU L'ÉQUIVALENT, POLYVALENCE (LA TACHE POURRAIT AUSSI COMPORTER DES COURS DE LITTÉRATURE.) EXPÉRIENCE MINIMALE DE DEUX ANS À TEMPS PLEIN OU L'ÉQUIVALENT (DE PRÉFÉRENCE AU CÉGEP) MAITRISE DE L'ANGLAIS INDISPENSABLE

Date d'entrée en fonction: 16 août 1995

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur c.v. AVANT 16 H LE 24 FÉVRIER 1995. Un accusé de réception ne sera envoyé qu'aux personnes dont on aura retenu la candidature.

Prière de faire parvenir à

MADAME NICOLE BLOYARD

SECRÉTAIRE DE LA PRÉSIDENTE

COLLEGE MARIANOPOLIS

3880, CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES

MONTRÉAL, H3H 1W1

ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE DU CANADA

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT

L'École nationale de théâtre du Canada est un organisme privé (subventionné) qui offre, à Montréal, des programmes de formation supérieure dans toutes les disciplines théâtrales, en anglais et en français, à des étudiants provenant de tout le Canada.

Le (la) responsable des communications et du développement veille à la planification, la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble des activités de communications de l'École à l'échelle pancanadienne. Cette personne est aussi responsable de la planification et de l'organisation des activités de financement en faveur des fonds de bourses et des projets spéciaux.

Exigences:

- 5 ans d'expérience pertinente, de préférence dans le secteur culturel
- parfaite maîtrise des deux langues officielles, à l'oral comme à l'écrit
- capacités de rédaction exceptionnelles
- autonomie, créativité et sensibilité aux différences linguistiques et culturelles

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant votre intérêt à travailler pour l'ÉNTC avant le 15 février 1995:

École nationale de théâtre du Canada

5030, rue Saint-Denis

Montréal (Québec)

H2J 2L8

Fax: (514) 842-5661

CARRIÈRES & PROFESSIONS

1-800-363-0305

ou

1-800-363-0305

télécopieur

985-3390

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, NO: 94-000319, 94.000315, VILLE DE STE-THERÈSE, demanderesse, -vs- CHRISTIANE NÉPVEU, défenderesse. Le 22 février 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 4920 rue Lafontaine, #301, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Toyota Tercel 1991, de couleur blanche, 4 portes, imm: WBP 710. Condition: ARGENT COMPTANT. Laval, ce 08 février 1995. ROBERT JASMIN & ASS., Tél.: 622-9222.

ALPHÉDOR COURNOYER & ASS. huissiers, C.P. 322, 1600 GIRAUD, SUITE 234, ST-HYACINTHE, QUÉBEC, J2S 2Z8. Tél: (514) 773-2144. Télécopieur (Fax): 514-773-1255.

Partie demanderesse, -vs- Ouarda, Eric, Partie défenderesse. Le 22 février de février 1995, à 10h00, au 1178 Haendel, Laval, Qc, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Ouarda, Eric, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Dodge Charger, Shelby, de couleur noire, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Marc Lemay, huissier du district de Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

Province de Québec, district de TERREBONNE, COUR MUNICIPALE, NO: C94A-004087, VILLE DE MIRABEL, Demandeur, -vs- GERARD LAUZON, Défendeur. Le 23 février 1995, à 11h00 de l'avant-midi, AU DOMICILE du défendeur, au no 14519-A, RUE BASTIEN, en la cité de ST-CANUT, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de

marque Cadillac Sedan de Ville, couleur grise, 4 portes, année 1986, imm. TFV 654. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 08 février 1995. BENOIT JASMIN, HUISSIER, ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3. Téléphone: 622-9222.

4509, Chambord, #4 à Montréal Qc H2J 2M6, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Mendoza Chartrand. Montréal, le 1er février 1995. Joseph Agnos Mendoza Chartrand.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUCOUR, COUR SUPÉRIEURE, NO: 350-05-000016-921, REGENT ST-VINCENT, Partie demanderesse -vs- LUC BUSSIÈRES ET ALS, Partie défenderesse. AVIS LEGAL- AVIS PUBLIC est par la présente donné que les biens meubles et effets de la partie demanderesse, saisis en cette cause seront vendus par autorité de Justice, le 22 février 1995, à 14h00, au 5532, Terrasse Moreau, St-Hubert. Lesdits biens consistent en: 1 véhicule de marque Ford Van, modèle F150, année 1980, imm: WZC 089. Conditions: ARGENT COMPTANT. Donné à St-Hyacinthe, ce 10e jour de février 1995. ALPHÉDOR COURNOYER, HUISSIER, de l'étude:

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO: 71668293, Ville de Boucherville,

Province de Québec, district de TERREBONNE, COUR MUNICIPALE, NO: C94A-004087, VILLE DE MIRABEL, Demandeur, -vs- GERARD LAUZON, Défendeur. Le 23 février 1995, à 11h00 de l'avant-midi, AU DOMICILE du défendeur, au no 14519-A, RUE BASTIEN, en la cité de ST-CANUT, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEDFORD NO: 455-43-000016-945

COUR DU QUÉBEC

(Chambre de la jeunesse) ORDONNANCE DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC ART. 138, 139, et 813 C.P.C. A: Monsieur STÉPHANE LAFONTAINE, autrefois domicilié à 1174, rue Lafayette #3, Longueuil (Québec) J4K 3B3, et maintenant d'adresse inconnue.

AVIS Considérant la demande formulée

par requête en date du 8 décembre 1994, la Cour ordonne à l'intimé Stéphane Lafontaine, de comparaitre au greffe de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, Palais de Justice de Cowansville, 1303 rue Sud dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour recevoir copie de l'avis de la demande de placement, laissée à son intention au greffe dudit tribunal, concernant le placement de l'enfant prénommé ALEXANDRE, né le 14 avril 1993 afin d'y donner ou refuser son consentement. A défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis. Cowansville, le 27 janvier 1995. ANNIE AUTONES, Greffière adjointe.

PRENEZ avis que Joseph Agnos Mendoza Chartrand domicilié au

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-222206-959

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GREFFIER ADJOINT DANIELLA AVRIL

Partie demanderesse

MAXIME SOLON

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MAXIME SOLON, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de MAXIME SOLON.

Lieu: Montréal

Date: Ce 07 février 1995

MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT SOGEP INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

A Verdun, ce 1er février 1995

MARIELE DESMARTEAU

Secrétaire de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 1852-7184 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

A Verdun, ce 1er février 1995

MARIELE DESMARTEAU

Secrétaire de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-001822-951

COUR DU QUÉBEC

(CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT RE/MAX OUTREMONT INC.

Partie demanderesse

CHRISTOPHE CHEVREUIL

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à CHRISTOPHE CHEVREUIL, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de CHRISTOPHE CHEVREUIL.

Lieu: Montréal

Date: Ce 2 février 1995

MICHEL MARTIN, G.A.

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- Cacatoès d'Australie. — Pomme.
- Louangeuse. — Année.
- Qui contient de la bile. — Wapiti.
- Première mère. — Branche du celtique.
- Il vend du linge. — Troublé.
- Fleuve de Sibérie. — Malchance.
- Métal. — Rayon.
- Nuance. — Usages. — Venus au monde.
- Entrecroisements. — Félin d'Asie.
- Possédé. — Mur entre deux créneaux.
- Pivert. — Ritals.
- Retentissement. — Ferrures. — Sélé-nium.

VERTICALEMENT

- Révolte. — Plomb.
- Arbre. — Entendre.
- Cérémonie de carac-

Transports Québec

Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (Type A), de construction (Type C), de services professionnels (Type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (Type S).

Contrats de type A: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental.

Contrats de type C: seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment.

Contrats de type P: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec.

Pour tous les types de contrats, les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. En outre, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique "Garantie de soumission exigée".

On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique "Coût du dossier"; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat poste à l'ordre du ministre des finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents:

QUÉBEC Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél: (418) 644-8848	MONTRÉAL Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél: (514) 873-6061
---	---

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues.
Le sous-ministre, Ivan Demers, ing.

AVIS IMPORTANT AUX DÉTENTEURS DU

Cahier des charges et devis généraux, édition 1993
Les sections 1 à 10 révisées en novembre 1994 sont disponibles gratuitement sur demande aux salles des soumissions de Québec et Montréal.

Télécopieur:
Québec (418) 644-7249 Montréal (514) 864-3867

A Contrat no 66-00001 — Fourniture de tuyaux circulaires en béton armé pour drainage et ponçage pour les besoins du ministère des Transports.
Coût du dossier: NIL

Réception des offres: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 7 mars 1995, 15 h.

A Contrat no 5372-94-0013 — Nettoyage des abords ainsi que la tonte de gazon de l'autoroute 20 et de la route 116 dans diverses municipalités (Verchères, Saint-Hyacinthe et Johnson).
Garantie de soumission exigée: 10 000 \$ (cautionnement) ou 5 300 \$ (autre)

Réception des offres: salle des soumissions de Montréal.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 8 mars 1995, 15 h.

A Contrat no 5372-94-0014 — Nettoyage des abords de route ainsi que la tonte de gazon de l'autoroute 30 et de divers terrains appartenant au ministère des Transports dans les municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu, par., Tracy et Sorel, villes (Verchères et Richelieu).
Garantie de soumission exigée: 2 500 \$ (cautionnement) ou 1 250 \$ (autre)

Réception des offres: salle des soumissions de Montréal.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 1^{er} mars 1995, 15 h.

A Contrat no 5471-95-0005 — Tonte de gazon, enlèvement de débris et fauchage dans les emprises de diverses routes, dans diverses municipalités (La Prairie).
Garantie de soumission exigée: 1 900 \$ (cautionnement) ou 950 \$ (autre)

Coût du dossier: 20 \$

Réception des offres: salle des soumissions de Montréal.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 1^{er} mars 1995, 15 h.

C Contrat no 5473-94-0306 — Entretien des systèmes d'éclairage et réparation des lampadaires (Sisaberry-Soulanges et Vaudreuil).
Garantie de soumission exigée: 15 000 \$ (cautionnement) ou 7 500 \$ (autre)

Coût du dossier: 20 \$

Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 1^{er} mars 1995, 15 h.

Société Nationale en biens immobiliers

requiert

Les services d'un cadre supérieur pour la location de bureaux dans une grande tour à bureaux et commerces située dans le secteur est du centre-ville. Excellent salaire de base plus commission.

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier
C.P. 1544
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3S6

REPRÉSENTANT(E) RELATIONNISTE

Notre société, spécialisée dans le recrutement et la formation de personnel, est en opération depuis 15 ans et jouit d'une réputation enviable auprès d'une clientèle sélecte.

Nous recherchons une personne dynamique, possédant une excellente culture générale, bilingue, désirant mettre à profit son sens inné du défi et son entregent au développement et au maintien de la clientèle de la région métropolitaine.

Nous lui offrirons une formation professionnelle qui lui ouvrira les portes d'une carrière enrichissante et lucrative.

Communiquez avec
Germaine Dandois
Tél.: 849-4157
Fax: 849-7753

ou faites parvenir votre curriculum vitae au 666, rue Sherbrooke O., bureau 205, Montréal H3A 1E7.

LE GROUPE DANDOIS INC.

HALEY

RADIOLOGUE INDUSTRIEL

Haley Industries Limited, une fonderie de première classe coulant des alliages légers au service d'une clientèle dans les domaines de l'aérospatiale et de l'automobile, recherche un radiologue industriel pour sa division située à Renfrew, Ontario.

Doit être certifié Niveau II ou III selon les normes CGSB-48-GP-4, SNT-TC-1A, MIL-SID-410(E) ou l'équivalent.

Compensation compétitive incluant une gamme complète de bénéfices avec aide au déménagement si nécessaire.

Les candidats qualifiés devraient soumettre leur curriculum vitae à l'attention de:

Murray Brown, Human Resources Mgr.
Haley Industries Limited
Haley (Ontario)
K0J 1Y0

Communication

Agence de communication et de relations publiques en pleine expansion recherchée pour son siège social montréalais, des candidats enthousiastes, imaginatifs et capable de bien performer sous pression, avec un minimum de supervision.

Les candidatures requises exigent une formation universitaire en communication ou en marketing, le bilinguisme et une capacité démontrée de travailler en équipe et un minimum de cinq années d'expérience pertinente.

Rédacteurs - Dossier # 951801

Si les mots positionnement, imagination, stratégies, tactiques, imprimés, films, vidéos, affiches provoquent une émergence de mots et d'images pour dire, séduire et influencer, écrivez-nous sans tarder!

Chargés de projets - Dossier # 951701

Si la précision, le souci du détail bien exécuté et la gestion d'échéanciers serrés, pour vous, vont de pair avec de grandes habiletés d'écriture, un jugement sûr et des forces en relations interpersonnelles, nous désirons vous connaître immédiatement!

Directeur de comptes - Dossier # 951601

Si vous possédez plus de 10 ans d'expérience, que vous avez toujours le feu sacré et que vous savez traduire un projet en une activité profitable pour vos clients, nous avons tout un défi pour vous!

S'adresse également aux hommes et aux femmes, et chaque candidature sera traitée confidentiellement.

Pour être considérée, votre candidature doit parvenir le vendredi 3 mars 1995 au plus tard à:

MAXXUM

Conseillers en relations publiques inc.
2000, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 5200, Montréal (Québec) Canada H3H 2T2

Directeur(trice), productions indépendantes, coproductions et acquisitions

Le contexte organisationnel

À l'heure de la spécialisation des télédiffusions, notre client, TV ONTARIO, fait figure de précurseur. Depuis 25 ans, TV ONTARIO construit son expertise dans une niche d'une importance sociale primordiale: les émissions éducatives et d'affaires publiques. La Chaîne, le réseau français de TV ONTARIO, bien enracinée dans la communauté qu'elle dessert, requiert la collaboration d'un directeur chevronné pour chapeauter son secteur des productions extérieures.

Le poste et ses priorités

Sous la supervision du directeur en chef de la programmation française et membre de l'équipe de gestion de La Chaîne, le futur titulaire sera responsable de toutes les productions indépendantes, coproductions, pré-achats et acquisitions de La Chaîne. Il devra en particulier développer le plan d'affaires de son secteur afin de maximiser les ressources financières provenant de l'extérieur, lesquelles viendront enrichir les investissements de La Chaîne. Il devra également entretenir des relations étroites avec la communauté francophone de l'Ontario de même qu'avec les partenaires éventuels des divers milieux reliés à la production.

Les compétences requises

De formation universitaire et bilingue, la personne recherchée possède une vaste expérience du milieu télévisuel, de la production, du financement et de l'acquisition d'émissions. Dynamique, visionnaire, créative et sensible au fait français ontarien, elle fait preuve d'un leadership stimulant. TV ONTARIO souscrit aux politiques d'équité en matière d'emploi.

Veillez nous faire parvenir le plus rapidement possible votre curriculum vitae au 420, rue McGill, bureau 400, Montréal (Québec) H2Y 2G1, tél.: (514) 397-9655 en indiquant le numéro de référence 1558.

Bourbonnais

GRUPE CONSEIL INC.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

JOSPIN ET CHIRAC COUDE À COUDE

Paris (AFP) — Le candidat socialiste Lionel Jospin et le gaulliste Jacques Chirac sont au coude à coude pour passer le cap du premier tour de l'élection présidentielle française, le 23 avril prochain. Deux sondages publiés hier placent M. Jospin à un point derrière le maire de Paris tandis qu'un autre donne deux points d'avance à M. Jospin. Mais dans tous les cas de figure, le premier ministre Édouard Balladur (qui est issu du même parti que M. Chirac) serait en tête, et il l'emporterait facilement au second tour, devant départager le 7 mai les deux candidats les mieux placés au premier.

UN APPEL AU SECOURS DE TIMOR

Djakarta (AFP) — L'évêque catholique de Dili, la capitale du Timor oriental, Mgr Carlos Felipe Ximenes Belo, joint au téléphone par l'AFP, a annoncé hier qu'il allait écrire aux Nations unies pour se plaindre de l'assassinat de civils timorais par l'armée indonésienne. L'évêque jouit d'un grand prestige parmi les quelque 750 000 habitants de l'ex-colonie portugaise, dont 90 % sont de confession catholique. Les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas ont demandé ces jours derniers à l'Indonésie des éclaircissements sur la mort de six Est-Timorais, tués le 12 janvier par des soldats indonésiens, dans la région de Liqueica. Selon l'armée indonésienne, il s'agissait de guérilleros du Fretilin. Mais selon de nombreux témoins, notamment de sources proches de l'Église catholique, les soldats indonésiens ont exécuté de sang froid des civils dans le village de Beniqualo.

QUAYLE NE SE PRÉSENTERA PAS

Washington (AFP) — L'ancien vice-président américain Dan Quayle a décidé de ne pas briguer l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle de 1996 en raison de difficultés qu'il rencontre pour réunir les fonds suffisants pour mener à bien sa campagne, a annoncé hier un de ses conseillers. M. Quayle a pris cette décision mercredi soir a ajouté M. Mark Goodin. L'ancien vice-président de George Bush, âgé de 47 ans, avait été hospitalisé récemment coup sur coup pour une embolie pulmonaire et pour une appendicite. Il devait annoncer officiellement sa candidature à la mi-avril. Les observateurs politiques ne lui accordaient que peu de chances de succès dans cette entreprise électorale en raison notamment du peu de crédit dont il jouit au sein de l'opinion publique.



Dan Quayle

DES ÉCOSSAIS POUR L'INDÉPENDANCE

Londres (Reuters) — Près de la moitié des Écossais se déclarent favorables à l'accession de leur pays à l'indépendance, révèle un sondage à paraître aujourd'hui dans le quotidien *The Herald*. Interrogés sur la perspective de gouvernements séparés pour l'Angleterre, l'Écosse et le pays de Galles, 26 % des sondés se déclarent «très favorables» à cette idée, 21 % y sont «un peu favorables» et 35 % beaucoup ou un peu opposés. La publication de ce sondage intervient en plein débat à Londres sur l'opportunité d'accorder une plus grande autonomie à l'Écosse. Le gouvernement de John Major est opposé à tout transfert supplémentaire de pouvoirs.

DÉCÈS DE FULBRIGHT

Washington (Reuters) — L'ancien sénateur démocrate J. William Fulbright, un des adversaires les plus acharnés de l'engagement américain au Vietnam, est mort hier à l'âge de 89 ans. Selon son épouse, il est mort d'une attaque cardiaque à son domicile de Washington, trois semaines après avoir été soigné à l'hôpital pour une pneumonie. Il était connu avant tout pour avoir combattu contre la guerre au Vietnam à la tête de la puissante commission des Affaires étrangères du Sénat, dont il a occupé durant quinze ans la présidence. Mais cet élu de l'Arkansas était tout aussi fier d'avoir créé un programme de bourses universitaires qui porte son nom et qui a permis à des générations d'étudiants américains d'étudier à l'étranger et à de nombreux étrangers de venir se perfectionner aux États-Unis.

L'attentat du World Trade Center

Clinton annonce l'arrestation d'un suspect au Pakistan

New York (AFP) — L'annonce par le président Bill Clinton lui-même de l'arrestation d'un Irakien présenté comme un des principaux suspects dans l'attentat meurtrier du World Trade Center en 1993 s'apparente à un message destiné autant au terrorisme international qu'à l'Irak qu'aux Américains, alors que l'enquête a révélé de multiples erreurs du FBI.

Selon le communiqué diffusé mercredi soir par la Maison-Blanche, «l'un des terroristes les plus recherchés dans le monde» a été arrêté mardi par les autorités pakistanaises et remis aux Américains, qui l'ont emmené par avion spécial à New York. Pour le président Clinton, cette arrestation «constitue un pas important dans la lutte contre le terrorisme».

«Le terrorisme ne paiera pas, ce sont les terroristes qui vont payer. Nous allons continuer à travailler avec les autres nations pour barrer le chemin à ceux qui tueraient les innocents pour faire avancer leurs propres objectifs politiques», a souligné M. Clinton dans son communiqué.

Ramzi Ahmed Youssef, 27 ans, a été formellement mis en accusation hier matin pour onze chefs d'accusation liés à l'attentat du 26 février 1993 contre les tours jumelles du World Trade Center (WTC), qui avait fait 6 morts et un millier de blessés.

Glabe, détendu, portant un costume croisé bleu marine et s'exprimant en anglais après avoir refusé le secours d'un interprète, il a annoncé qu'il «plaidait non coupable» de ces accusations qui pourraient lui valoir la détention à perpétuité.

En mai 1994, quatre intégristes islamistes ont été condamnés à un total de 240 années de prison pour cette action terroriste. Lui-même avait fui les États-Unis au lendemain de l'attentat contre le WTC.

Lors du procès, Ramzi Ahmed Youssef, un chauffeur de taxi du New Jersey (État voisin de New York) qui fréquentait la mosquée où préchaient Cheikh Rahmane, n'avait pourtant pas été présenté comme l'un des principaux suspects.

Un second suspect en fuite avait été arrêté en Égypte fin mars 1993, Mahmoud Abou Halima, présenté lui comme «un homme-cle». Ce qualificatif n'avait été attribué à Ramzi Ahmed Youssef qu'en juin de la même année par le FBI (sûreté fédérale), lorsqu'il avait offert deux millions de dollars pour sa capture.

Sur le plan international, la déclaration inhabituelle de la Maison-Blanche vise à montrer que les États-Unis veulent renforcer leur pression contre le terrorisme. Le 24 janvier dernier, Bill Clinton a par décret bloqué les avoirs américains de 12 organisations radicales et de 18 personnalités, ainsi que leurs moyens de collecter des fonds aux États-Unis, une décision saluée par Israël, mais jugée insuffisante.

L'annonce spectaculaire de cette arrestation intervient alors que se déroule à New York le procès de onze islamistes intégristes présumés, dont le leader spirituel du groupe armé égyptien Jamaa Islamiya, Cheikh Omar Abdel Rahmane.

Or ce procès, comme celui du World Trade Center, fait apparaître régulièrement des lacunes dans la surveillance des terroristes exercée par le FBI, qui permettent chaque fois aux commentateurs de rappeler l'ambiguïté de la position américaine, qui a soutenu les plus extrémistes des mouvements de résistance afghane contre l'Armée rouge.

Plusieurs des inculpés dans l'affaire du complot terroriste présumé, et deux des fils du cheikh, ont combattu en Afghanistan.

Cheikh Omar Abdel Rahmane, aujourd'hui présenté comme le leader d'un groupe qui voulait mener «une guerre de terrorisme urbain sur le sol américain», avait ainsi obtenu un visa américain avec la bénédiction du département d'État. Ramzi Ahmed Youssef était quant à lui entré illégalement aux États-Unis en septembre 1992, mais sa fuite le lendemain de l'attentat contre le WTC aurait été facilitée par une dissension entre le FBI et le département d'État, selon des informations du *New York Times* de l'époque non démenties.

Plus récemment, le procès du Cheikh Rahmane a fait apparaître que trois des quatre condamnés pour l'attentat contre le WTC étaient filés par le FBI depuis trois ans avant les faits. Certains clichés les montrent même à l'entraînement avec des armes automatiques, mais aucune tentative d'arrestation n'avait eu lieu.

Le procès fait apparaître l'ambiguïté de la position américaine sur les groupes islamistes

TCHÉTCHÉNIE

Grozny est tombée

La prise de la ville permet à Boris Eltsine de reprendre l'initiative politique

Moscou (AFP) — La prise de contrôle quasiment totale de Grozny par l'armée russe va permettre à Boris Eltsine, malmené depuis le début de l'intervention en Tchétchénie, de reprendre dans les prochains jours l'offensive politique sur les scènes nationale et internationale.

Après neuf semaines de résistance acharnée, les Tchétchènes ont reconnu implicitement la perte de Grozny, en annonçant mercredi qu'ils évacuaient leur état-major de la capitale tchétchène.

Le porte-parole du gouvernement tchétchène Movladi Oudougou a annoncé que seuls «des groupes de combattants agissant indépendamment de l'état-major» poursuivront la résistance à Grozny.

Et c'est effectivement depuis la localité d'Argoun, à 15 km à l'est de la capitale, que le chef d'état-major tchétchène Aslan Mokhadov appelait mercredi à poursuivre le combat.

Les Tchétchènes continuaient hier à défendre quelques poches de résistance — comme la sortie sud-ouest de Grozny —, mais leur position est devenue éminemment fragile depuis la perte d'une large part du quartier de Tchermouretchik (sud), leur dernier bastion dans la capitale.

Si la prise de Grozny est loin de signifier la fin des combats — qui se sont déplacés simplement vers le sud du pays — elle offre un peu d'espace politique à M. Eltsine, que les performances médiocres de son armée ont contraint à la discrétion depuis plusieurs semaines.

Alors qu'une guerre promptement gagnée aurait permis de rehausser l'image du président auprès de la population, selon l'analyse initiale de ses stratégies, l'enlèvement du conflit a produit les effets inverses.

58 % des Russes sont «plutôt» ou «tout à fait» d'avis que M. Eltsine devrait démissionner à cause de la guerre, selon le dernier sondage en date.

«Boris Eltsine est en position difficile, les craintes d'une arrivée au pouvoir de Vladimir Jirinovski sont relancées, et le président russe se doit de reprendre l'offensive», commentait récemment un diplomate en poste à Moscou. Trois occasions sont offertes pour cela au chef d'État.

D'abord le sommet de la Communauté des États indépendants (CEI), aujourd'hui dans la capitale kazakh Almaty, où Moscou cherchera à relancer l'intégration économique, politique et militaire avec ses voisins de l'ex-URSS.

«L'enlèvement de l'expédition tchétchène pousse la direction russe à compenser ce grave échec de politique intérieure par des mesures ostentatoires en politique extérieure, notamment avec l'étranger proche (terminologie officielle pour l'ex-URSS)», a commenté hier le quotidien d'opposition *Nezavisimaja Gazeta*.

Viendra ensuite le discours de M. Eltsine prononcé le 16 février devant les deux chambres du Parlement.

Selon les «fuites» distillées par son entourage, M. Eltsine réaffirmera à cette occasion son autorité sur la gestion des affaires du pays, et sa détermination à poursuivre les réformes économiques.

Enfin, troisième temps de la contre-offensive, une «Conférence nationale» se tiendra le 17 février pour examiner la lancinante question des difficiles relations entre le centre et les autorités régionales, qui mine l'autorité de Moscou depuis trois ans.

ESPAGNE

Gonzalez sauve son cabinet

Madrid (AFP) — Le Congrès des députés espagnols a approuvé hier soir à Madrid, dans le cadre du débat sur l'état de la nation, une motion commune des socialistes (au pouvoir depuis 1982) et des nationalistes catalans dans laquelle ils affirment leur volonté d'assurer la stabilité gouvernementale pendant au moins un an.

Ce vote est intervenu lors de la dernière journée de ce débat marquée également par la décision d'un député apparenté socialiste, Ventura Perez Marino, de demander la démission du chef du gouvernement, Felipe Gonzalez, et la convocation d'élections anticipées.

Lors d'une conférence de presse, ce parlementaire, dont la position a provoqué des remous chez les socialistes, a estimé que des élections anticipées constitueraient la «meilleure solution» pour surmonter «l'instabilité sociale» provoquée notamment par le scandale des GAL, escadron de la mort anti-ETA.

La motion des socialistes et des nationalistes catalans a été adoptée par 175 voix, alors que 165 ont voté contre et six députés se sont abstenus. D'après le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et Convergència i Unió (CiU, nationalistes catalans), cette initiative démontre que «la gouvernabilité de l'Espagne est garantie».

Les 17 représentants de CiU permettent au gouvernement d'avoir une majorité, alors que les socialistes ont 159 députés et le Parti populaire (PP, opposition de droite) 141 élus sur 350.

Les motions présentées par l'opposition ont été rejetées. Parmi celles-ci figurait un texte réclamant la création d'une commission parlementaire sur les GAL, initiative appuyée par M. Perez Marino.

Rabin rejette les demandes d'Arafat

Erez (AFP) — Le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a rejeté hier les demandes du dirigeant palestinien Yasser Arafat pour débloquent les négociations de paix et l'OLP a affirmé qu'une crise était ouverte.

M. Rabin a cependant souligné que les pourparlers n'étaient pas rompus et qu'il rencontrerait de nouveau M. Arafat la semaine prochaine.

«C'est une crise est le seul moyen d'en sortir est que chaque partie réévalue sa position», a estimé le «ministre» palestinien de l'Information, Yasser Abed Rabbo, à l'issue de la rencontre de près de deux heures à Erez, entre Israël et la bande autonome de Gaza.

«Nous avons constaté d'importantes divergences sur les questions fondamentales comme le redéploiement, la sécurité et les colonies, il n'y a aucun accord», a déclaré M. Abed Rabbo.

M. Rabin a refusé de lever le bouclage imposé aux territoires de Cisjordanie et Gaza et de libérer des prisonniers palestiniens, deux points sur lesquels l'OLP insistait, a indiqué le négociateur israélien Yossi Sarid.

«Il y a des rencontres qui se terminent mal, c'est le cas de celle-ci», a affirmé M. Sarid.

M. Rabin a démenti l'existence d'une crise. «Il y a des points de vue différents», a-t-il déclaré. «Nous n'avons pas pu résoudre les questions en suspens aujourd'hui et nous avons décidé de nous revoir la semaine prochaine».

«Les deux parties ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les pourparlers. Ce n'est pas une rupture, les contacts se poursuivront», selon lui.

M. Arafat est parti immédiatement après la rencontre, sans participer à la conférence de presse commune avec M. Rabin qui était prévue.

Kohl plaide pour l'OTAN

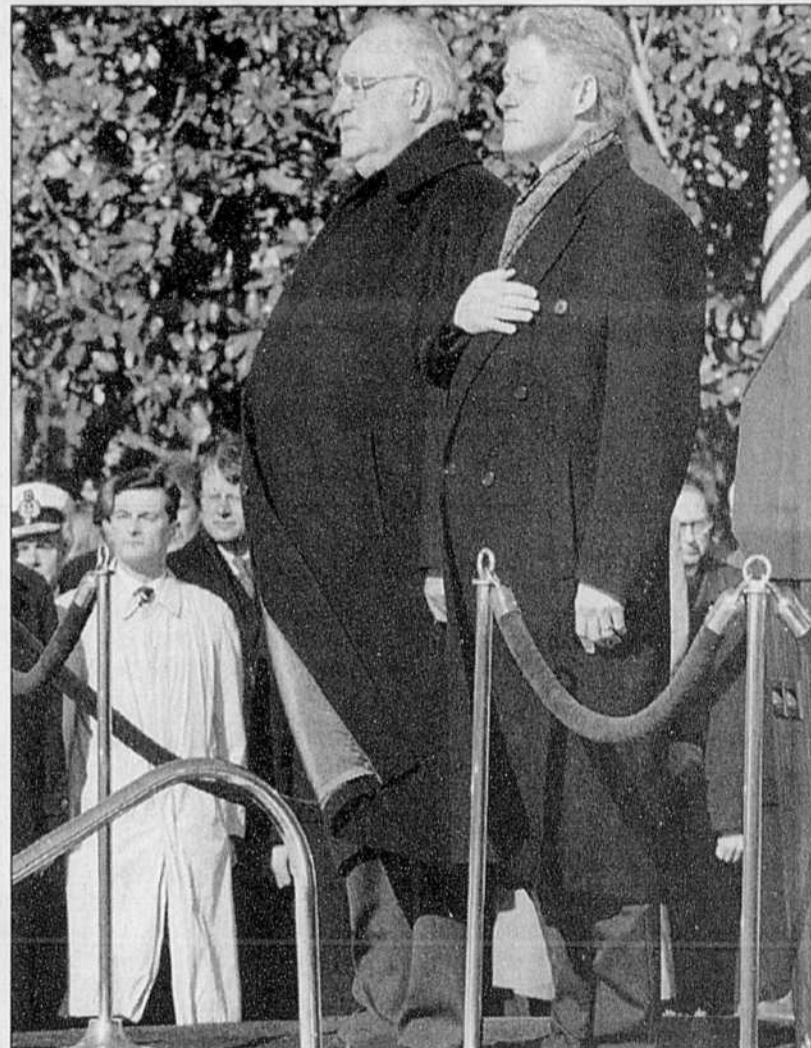


PHOTO AP

LE PRÉSIDENT américain Bill Clinton a reçu hier à Washington le chancelier allemand Helmut Kohl. Les deux hommes ont affirmé au cours d'une conférence de presse à la Maison-Blanche que l'expansion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) était «inévitabile». Les deux hommes ont insisté sur le fait que cet élargissement devait être graduel et se faire «sans surprise» pour Moscou, qui ne cache pas son opposition au projet. M. Kohl a estimé en particulier que le récent coup de théâtre de la Russie, qui a refusé d'adhérer au Partenariat pour la paix pour protester contre l'élargissement de l'OTAN, était dû à des «malentendus».

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2T 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
143358 CANADA INC. Restaurant Nouveau Zappion 762, Jean-Talon Ouest Montréal Dossier: 170-522	Augmentation de spectacles dans un bar	762, Jean-Talon Ouest Montréal
9009-4756 QUEBEC INC. Whistler's Deli & Bar 7660, boul. Newman Lasalle Dossier: 176-230	Permis additionnel 1 bar sur terrasse Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre	7660, boul. Newman Lasalle
RESTAURANT MEMPHIS LIMITEE Restaurant Memphis Limitée 6740, Joseph Renaud Anjou Dossier: 228-510	Augmentation de capacité d'un bar	6740, Joseph Renaud Anjou
TAVERNE AIRD INC. Bar Nouvel Aird 4651, Hochelaga Montréal Dossier: 341-693	1 licence d'exploitation de site d'appareils de loterie vidéo	4651, Hochelaga Montréal
LA COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS KINSLEE INC. Restaurant Lana 1424, Bishop Montréal Dossier: 349-993	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à cession)	1424, Bishop Montréal
3000877 CANADA INC. Asis 2155, Logan Montréal Dossier: 632-584	1 Restaurant pour vendre	1115, Clark Montréal
SALON DE BILLARD LE GENTILHOMME INC. Salon de Billard Le Gentlehomme 117, rue St-Eustache Montréal Dossier: 872-275	Augmentation de capacité et changement de catégorie de bar dans Centre Sportif à Bar	117, rue St-Eustache Montréal
9012-4314 QUEBEC INC. Hippo-Club Richelieu 3675, boul. Tricentenaire Montréal Dossier: 998-252	1 Bar avec danse spectacles et films	3675, boul. Tricentenaire Montréal
2988356 CANADA INC. Nickels 2103, Marcel-Laurin St-Laurent Dossier: 1162-445	1 Restaurant pour vendre	2103, Marcel-Laurin St-Laurent
9014-8983 QUEBEC INC. La Belle Vietnamienne 4255, Old Orchard Montréal Dossier: 184-309	1 Restaurant pour vendre	1206, rue Union Montréal
RESTAURANT ROBERT NITTOLO INC. Restaurant Robert Nitto Inc. 6590, St-Jacques Montréal Dossier: 177-931	Addition d'autorisations de danse et spectacles à un bar	6590, St-Jacques Montréal
BUFFET BELLAVISTA INC. Buffet Bellavista Inc. 7777, boul. Newman Lasalle Dossier: 735-167	Addition d'autorisations de danse et spectacles dans Restaurant pour vendre	7777, boul. Newman Lasalle
2740-9218 QUEBEC INC. Resto-Bar Le Club Sandwich pour vendre et d'un Bar sur terrasse existants additionnels 3 Bars dont 1 sur terrasse	Augmentation de capacité d'un Restaurant pour vendre et d'un Bar sur terrasse existants additionnels 3 Bars dont 1 sur terrasse	1560-64-70, 74, Ste-Catherine Est Montréal
3090-8354 QUEBEC INC. Salon de Quilles Excellence 3655, boul. du Tricentenaire Montréal Dossier: 871-616	Permis additionnel 1 Bar	3655, boul. du Tricentenaire Montréal
TAVERNE AU COIN DE LA 2 INC. Bar au Coin de la 2 180, rue Provost Lachine Dossier: 340-877	Autorisation de danse et spectacles dans 1 Bar avec films existant 1 Bar avec danse et spectacles, 1 Bar sur terrasse	180, rue Provost Lachine
2877929 CANADA INC. Café Molise 1840, Jean-Talon Est Montréal Dossier: 533-943	Permis additionnel 1 Bar	1840, Jean-Talon Est Montréal
2531-4154 QUEBEC INC. City-Club Bar Café 3820, Boul. St-Laurent Montréal Dossier: 534-446	Addition d'autorisations de spectacles dans 1 Restaurant pour vendre	3820, Boul. St-Laurent Montréal
9012-1732 QUEBEC INC. Bar Fuzzy 1600, boul. St-Martin Est Laval Dossier: 996-413	1 Bar avec danse, spectacles et films	3, Place du Commerce, St-Martin Est Laval
2950-4685 QUEBEC INC. Gino Fiesta Café 5142, rue Beaubien Est Montréal Dossier: 1034-628	Permis additionnels 2 Bars	5142, rue Beaubien Est Montréal
9014-4361 QUEBEC INC. Bar de la Montée 3895, Montée St-Hubert St-Hubert Dossier: 331-645	Changement de catégorie de site d'exploitation de 1 Taverne à 1 Bar (suite à cession)	3895, Montée St-Hubert
VAUDEY, Corinne Resto-Bistro Americana 9162, Louis Lumière Montréal Dossier: 1151-158	2 Restaurants pour vendre	3320, Jean-Talon Est Montréal
2950-5518 QUEBEC INC. Bar à Mike 2100, rue Tilmont Montréal Dossier: 227-363	1 Licence d'exploitation de site d'appareils de loterie vidéo	2100, rue Tilmont Montréal
ANGELO MANCUSO & GIACOMO GERMINARA Café Espresso & Cassé Croûte 2633 Enr. 2633, Jolicoeur Montréal Dossier: 352-195	1 Licence d'exploitation de site d'appareils de loterie vidéo	2633, Jolicoeur Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

É D I T O R I A L

Brassage d'idées
ou d'intérêts?

Jean-Robert Sansfaçon

Ça fait près de vingt ans que les groupes écologistes exigent la tenue d'un débat public sur l'énergie, et maintenant que Québec leur dit OUI, les voilà qui refusent l'invitation de siéger à la table de consultation. On peut les comprendre, ce qui ne nous oblige pas à les suivre.

Ce sont les écologistes qui ont lancé l'idée d'un débat public sur l'énergie à l'époque où l'on craignait encore que le Québec ne succombe aux tentations du nucléaire.

Le temps a passé, la crise du pétrole s'est résorbée et la menace nucléaire s'est apaisée. La lutte des environnementalistes s'est alors déplacée du côté des grands barrages, à leur tour considérés comme nuisibles à l'équilibre de la planète. Désormais, c'est à la croissance de la consommation d'énergie en elle-même qu'on s'attaque, suggérant plutôt d'investir dans les économies d'énergie.

Aujourd'hui, si le nouveau gouvernement du Québec a finalement accepté de donner suite, en partie du moins, à cette vieille revendication des écologistes de tenir un débat sur l'énergie, ce n'est pas qu'on accepte enfin la vision idéaliste des écologistes, c'est qu'on ne sait plus trop où donner de la tête en matière de politique de l'énergie.

Avec la mise au rencard du projet Grande-Baleine et la pression très forte des entreprises pour produire elle-même de l'énergie, avec la concurrence accrue du gaz naturel et celle qui s'annonce pour bientôt dans le domaine de la distribution de l'électricité à l'échelle du continent, le gouvernement québécois est coincé entre son bon vieux projet interventionniste et la réalité des forces qui se disputent les marchés.

Contrairement au rêve des écologistes, la consultation que vient d'initier le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, n'a visiblement pas pour objectif de changer le monde. Tout au plus permettra-t-elle à chacun de vendre son idée du développement durable... et rentable, en espérant qu'elle séduise celui qui possède encore le plus gros bout du bâton: l'État.

On comprend donc que la formule choisie par le ministre, celle d'une table ronde où tous ces acteurs du monde énergétique seront représentés, déplaît tant aux environnementalistes qui auraient préféré une commission d'enquête impartiale et même, un supercomité d'évaluation environnementale, une sorte de

BAPE élargi. Or, ce n'est pas du tout le choix du gouvernement pour qui la protection de l'environnement n'est qu'un des éléments dont il faut tenir compte dans l'élaboration d'une politique énergétique, au même titre que l'emploi, l'économie ou la paix sociale.

En choisissant la formule d'une table représentative des principaux intéressés dans le dossier (producteurs, syndicats, milieux d'affaires, députés, environnementalistes, etc.), le ministre Gendron évite les coûts astronomiques d'une grande commission d'enquête, et choisit du même coup de laisser les premiers intéressés régler leurs comptes entre eux.

Vraisemblablement, il ne sortira donc de cette opération aucune vision d'ensemble de la question énergétique. Encore moins une politique de développement intégré des ressources du Québec. Peut-être même faut-il s'attendre à qu'il n'y ait aucun consensus sérieux, les groupes réunis autour de la table étant trop souvent d'orientation idéologique opposée. C'est malheureux et suffisant pour se demander si l'exercice vaudra la peine, ce à quoi il est encore trop tôt pour répondre.

Par contre, l'aspect sans doute le plus positif du processus de consultation choisi par le ministre, c'est qu'il forcera les li-

mites de chacun des acteurs dans un esprit de partenariat dont nous ne pouvons certes pas faire l'économie. Après tout, à moins de confier à l'État le rôle d'orienter de façon autoritaire le développement de l'économie, un choix politique que les Québécois n'ont certainement pas fait, il revient d'abord aux intervenants, producteurs, travailleurs et consommateurs de discuter entre eux du meilleur modèle possible pour concilier leurs intérêts respectifs. Ce n'est peut-être pas l'idéal, mais cela vaut mieux qu'un projet fantastique sur papier aussitôt mis sur une tablette.

Les écologistes ont donc raison de prétendre que la consultation annoncée par le ministre Gendron n'est pas la mère de tous les débats si longtemps attendue. Mais ils devraient quand même y réfléchir un peu avant de refuser d'y participer. Un «vrai» grand débat populaire qui porterait sur le modèle de développement écologique idéal pour le Québec, voilà un bien beau rêve, mais bien utopique en cette année du OUI et du NON.

Le débat sur

l'énergie ne sera
certes pas la mère

de tous les débats

En Pologne, le roi s'ennuie

François Brousseau

Curieuse cohabitation politique à Varsovie: au seuil d'une année électorale difficile, le roi-président Lech Walesa, réduit à une fonction plutôt honorifique qui l'ennuie, essaie de déstabiliser la coalition au pouvoir et de reconquérir l'avant-plan de la scène.

Ainsi pourrait-on expliquer la menace de dissolution du Parlement qu'il a brandie, pour une sombre affaire de budget, et qui a débouché mardi sur la chute du premier ministre, le «paysan» Waldemar Pawlak.

Mais la «cohabitation à la polonaise», ce n'est pas seulement un président plutôt à droite et aux pouvoirs flous qui fait face aux anciens «rouges» du conseil des ministres. C'est aussi — à l'intérieur même de ce gouvernement bipartite — des ex-communistes plutôt libéraux, engagés dans un mariage difficile avec des paysans qui essaient de protéger leur lot.

Car il faut savoir qu'en Pologne, la classe paysanne — environ un tiers de la population — reste plus importante qu'elle ne l'est dans les pays occidentaux. Depuis le début des années 90, cette agriculture parcellarisée a été littéralement défouée par les importations en provenance de l'Europe de l'Ouest.

Aujourd'hui à Varsovie, le porc ou le boeuf sont souvent importés, les aliments préparés viennent d'Alle-

magne, le lait est souvent français, etc.

Que signifie donc la chute de Waldemar Pawlak, dont la forte base s'oppose féroce à des réformes libérales, très dures pour la petite paysannerie? Un influence accrue des héritiers de l'ancien régime, dont la nomination de Jozef Oleksy, mercredi, a confirmé le poids incontournable? Une politique libérale plus dure, car les partisans d'une telle politique ne manquent pas parmi ces soi-disant «ex-communistes»? Difficile à dire.

En Pologne, le jeu politique est marqué par cette opposition des protectionnistes et des libéraux, qui est aussi celle de la ville et de la campagne. Mais il y a encore autre chose: ce que l'on pourrait appeler «l'inconnue Walesa»...

En menaçant comme il l'a fait de dissoudre le Parlement, Lech Walesa rêve de jeter les bases d'un système présidentiel «fort», à la française. Un système dans lequel il pourrait faire davantage que se prélasser dans son palais du Belvédère, aller à la messe tous les matins et brasser occasionnellement la cage, sur une scène politique à la fois stagnante et byzantine.

Ce qu'il voudrait, en somme, c'est être un vrai président. Mais Lech Walesa a-t-il l'étoffe d'un Charles de Gaulle? On en doute...

L E T T R E S

Utopique réforme

La réforme de l'enseignement collégial est une utopie. En littérature, sur papier, de grandes espérances: plus de «culture» et mise à niveau des étudiants les plus faibles venant du secondaire grâce à des cours de rattrapage grammatical.

Après 11 ans d'enseignement dans leur langue maternelle (pour la plupart), ces étudiants réapprennent la très difficile distinction entre un article et un pronom.

Résultats de cette première session «réformée» au cégep de Saint-Hyacinthe où j'enseigne (cégep tout à fait dans la bonne moyenne du réseau)?

Cours 1 de la réforme: 20 % d'échec; cours de rattrapage grammatical: 28 % d'échec.

Faites l'addition, un étudiant sur deux venant du secondaire n'a pas réussi son cours de français l'automne dernier.

Francis Favreau
Montréal, 4 février 1995

Une omelette
explosive

À une question simple il faut exiger une réponse simple. Pourquoi la loi qui régit le transport par train, des matières dangereuses, autorise-t-elle les transporteurs à rattacher 28 wagons du même matériel à risque, à la même locomotive? Impensable mais vrai. Que les grandes compagnies apprennent à ne pas mettre tous leurs oeufs dans le même panier. Est-il permis de transporter de la dynamite par avion et en quelle quantité? Qui fait la loi dans un pays?

Les hommes d'affaires ou les politiciens? Trop souvent les politiciens essaient de refiler aux payeurs les factures de désastres causés par des profiteurs pressés protégés par l'inertie coupable des premiers.

Les compagnies ferroviaires ont, l'âge de la Confédération mais elles ont, elles aussi, à faire face à de nouvelles exigences.

Gilles Derome
Laval, 2 février 1995

Ecrits irrespectueux

Hélas! Les écrits de M. Norman Webster me semblent souvent irrespectueux. Dans son écrit du 1er février intitulé *Il était une fois la Tchécoslovaquie* il prend la peine de noter que les cas de ces deux pays ne sont pas les mêmes, mais essaie quand même d'en tirer des leçons. Il amène le lecteur à penser que ce qui s'est vécu en Tchécoslovaquie peut se vivre ici. Il aurait fallu nous parler de ce pays sans faire aucune référence au Québec. Si ces deux pays ne se ressemblent pas pourquoi devraient-ils vivre les mêmes choses négatives?

De temps à autres, M. Webster pourrait-il pas nous parler de pays qui ont bien réussi leur indépendance? M. Webster a le droit à ses opinions mais il a aussi le devoir de respecter ses lecteurs. Avec toutes les connaissances qu'il possède comment peut-il orienter l'information pour la rendre plus complaisante à sa propre opinion.

Huguette Himbeault Meloche
Valleyfield, 1^{er} février 1994



Un autre rêve américain

Quand on évoque le rêve américain, tout le monde pense à celui de nos immenses voisins au sud, ces États-Unis qui représentent la plus grande puissance culturelle, économique et militaire de l'histoire de l'humanité. C'est tomber dans le travers de l'amnésie historique que d'oublier les autres rêves américains. Pensons d'abord au projet splendide de Simon Bolivar, lequel imagina il y a deux siècles l'union de toutes les colonies espagnoles. Songons aussi au rêve des anciens Canadiens, brisé par l'Histoire, celui d'une Amérique française. Le talon d'Achille du Québec, dans le débat actuel sur la souveraineté, c'est la question autochtone. Sans grandeur d'âme et sans imagination, cet obstacle deviendra infranchissable. Le Québec et les peuples autochtones doivent apprendre à définir, ensemble, un autre rêve américain. Je m'explique.

La photographie que René Lévesque chérissait le plus fut prise à la Manicouagan, dans la soirée du 25 septembre 1968. On y voit, les mains soudées, Lévesque lui-même, accompagné de Daniel Johnson père, le premier ministre du Québec, et de Jean Lesage, son prédécesseur. Le barrage de la Manicouagan, et plus tard celui de la baie James, sont devenus les symboles par excellence de la révolution tranquille, du nationalisme québécois moderne. Grâce à eux, le Québec, et la langue française, accèdent au groupe de tête des sociétés industrielles créatrices. Moins de 24 heures après ce cliché historique, symbole de l'unité des forces politiques québécoises dans le projet d'édification d'une société moderne, Daniel Johnson s'éteignait.

De la Manic à la baie James, selon les paroles d'une chanson populaire, «j'ai retrouvé mon Amérique». On ne retrouve que ce que l'on avait, un jour, perdu. C'est rien de moins que le rêve d'une certaine Amérique française que les Québécois retrouvent via la construction de barrages dans les espaces nordiques. Les peuples ne se nourrissent pas uniquement de points d'impôt et de positions dans l'échelle des dépenses publiques. Ils vivent aussi de symboles. La place des



GUY LAFOREST

grands barrages dans l'imaginaire québécois sert de clé pour comprendre le blocage dans nos rapports avec les autochtones.

Dans l'une de ses rares entrevues de l'année 1994, Robert Bourassa a réitéré qu'il avait consacré sa vie au progrès du Québec, notamment par l'entremise de la «conquête du Nord». La sincérité de ces propos me semble indiscutable. De Jean Lesage à Jacques Parizeau, tous les premiers ministres du Québec depuis 1960 ont contribué au projet de l'industrialisation et de la modernisation de notre société, procurant ainsi un nouveau visage au rêve américain des Québécois. Ce rêve ne correspond toutefois pas à celui des peuples autochtones enracinés dans les espaces nordiques. Tout le problème est là.

Je ne fais qu'effleurer ici un problème complexe, afin de susciter un débat. Certaines choses doivent être dites crûment. Au Canada, et au Québec, les autochtones ont été placés au XIX^e siècle dans un régime de tutelle. Il faut en avoir honte. Certes, dans l'échelle de la honte, on peut toujours trouver pire. Si la résurgence contemporaine des peuples autochtones s'exprime plus fortement chez nous, c'est parce qu'ailleurs on leur a cassé l'épine dorsale. Il n'y a rien de plus détestable que l'arrogance des étudiants des campus de la Nouvelle-Angleterre, qui récupèrent la cause autochtone au Canada aux fins de leur belle rectitude politique, alors que c'est leur propre pays qui a été construit sur une série de génocides. Mais l'histoire de toutes les Amériques, à compter de 1492, cela d'abord été celle de la destruction des peuples autochtones. Il ne faut jamais l'oublier.

Ces dernières années, les rapports

entre le Québec et les Autochtones ont été marqués au sceau de la confrontation: Elijah Harper et la mort de Meech, la crise d'Oka, les oscillations d'Ovide Mercredi entre la négation même de l'existence du peuple québécois et son ravalement à une dimension ethnique, la lutte de Matthew Coon-Come contre le développement hydro-électrique, enfin l'alliance de Joe Norton avec les ultras du légalisme canadien. Au conseil national de son parti, en fin de semaine dernière à Québec, Jacques Parizeau a laissé entendre que le gouvernement qu'il dirige n'était pas obnubilé par le ressentiment à l'égard des autochtones. Il faut s'en réjouir. Au fond, les Québécois sont bien placés pour comprendre l'aliénation profonde qui sévit dans les milieux autochtones.

Il y a une trentaine d'années, à Montréal, la classe moyenne francophone, instruite et en phase d'ascension sociale, exprimait toute son aliénation sur la place publique, notamment dans les pages de *Parti pris*. Avant d'être canalisée dans les institutions politiques, cette aliénation a revêtu la forme d'une certaine violence terroriste. Ceux qui, au Québec, sont choqués par les propos souvent extrémistes des Coon-Come et Mercredi n'ont qu'à relire les textes de Chamberland et Maheu à l'époque de *Parti pris*. Il est normal de ressentir une certaine impuissance quand le contrôle de notre société d'appartenance nous échappe, aussi bien, à propos de la substance que dans l'ordre des symboles. La première urgence, pour les dirigeants québécois, c'est donc de comprendre mieux que leurs prédécesseurs la nature et les raisons de l'aliénation vécue par les peuples autochtones.

Le gouvernement du Québec n'a pas le monopole du vocabulaire de la souveraineté populaire et de l'auto-détermination. Les autochtones peuvent aussi l'employer. Les deux discours ne sont pas nécessairement incompatibles. Leur réconciliation passe par la volonté du Québec de jouer un rôle actif dans la résurgence autochtone qui secoue les Amériques. Le Québec doit définir sa position avant que la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones ne vienne s'immiscer dans le débat référendaire.

À PROPOS

...du recours fréquent à l'assurance-chômage

De l'ensemble des prestataires d'assurance-chômage en 1991, 38 % ont fait au moins trois demandes de prestations en cinq ans — c'est-à-dire une en 1991 et au moins deux autres au cours des 60 mois antérieurs. Il ressort d'une analyse portant sur une plus longue période que 31 % des prestataires d'assurance-chômage ont fait au moins quatre demandes de prestations en sept ans.

Une analyse plus poussée révèle que la proportion des périodes de prestations des bénéficiaires qui ont très

souvent recours au régime a augmenté de façon importante au cours des années. Enfin, il y a plus de chance qu'une personne qui a déjà reçu des prestations d'assurance-chômage présente une nouvelle demande que dans le cas d'une personne qui n'a jamais eu recours à l'assurance-chômage.

Document d'information, ministère de Développement des ressources humaines, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Lutte contre le tabagisme

La chasse aux sorcières, c'est assez!

«La grande misère du tabac découle de ce qu'on le combat au nom de la vertu»

YVON CORBEIL
Montréal

Monsieur le ministre de la Santé, j'ai appris récemment que vous aviez l'intention de procéder sous peu à tout un train de nouvelles réglementations afin de «combattre le tabagisme». J'aimerais vous faire part d'abord du fait que l'usage du tabac n'est pas un «mal» à combattre, comme peuvent l'être le crime, la pauvreté ou l'analphabétisme. Cela signifie, dans un premier temps, que la lutte contre le tabac relève d'un choix politique, et ne suit pas une évidence qui serait partagée par tous les êtres doués de raison.

Dès lors, à titre de dirigeant, vous avez à expliquer, à rendre compte de tels choix, et non à agir comme s'il était entendu à l'avance que tous les citoyens allaient être d'accord avec vous.

Selon les dernières statistiques disponibles (divulguées, je crois, par vos propres services), les fumeurs représentent encore 38 % de la population du Québec, et ce serait un mauvais calcul de l'estimer que tous ceux-là fument encore à cause d'un manque d'information, ou bien parce qu'ils sont incapables de porter un jugement sain quant à leur propre comportement.

Afin d'alimenter votre propre réflexion, certes, mais surtout dans l'espoir de faire circuler sur la scène publique quelques arguments qui, curieusement, sont totalement absents de ce débat, et ce, malgré leur pertinence au dossier, j'aimerais que vous preniez connaissance des réflexions suivantes.

La grande misère du tabac découle de ce qu'on le combat au nom de la vertu. Historiquement, ce qui est considéré comme étant le «meilleur» a toujours été la plus efficace justification des pires exactions.

C'est au nom de la vertu qu'il est le plus facile d'admettre des comportements qui, considérés purs et en eux-mêmes, seraient plutôt jugés condamnables.

La lunette du «Bien»

La raison en est que, drapés de vertu, ces comportements n'apparaissent pas d'abord pour ce qu'ils sont mais plutôt au travers de la lunette du «Bien» qu'ils sont sensés desservir.

La lutte contre le tabagisme est devenue, depuis quelques années, une véritable chasse aux sorcières. Ce type de phénomène ressortit à l'hystérie sociale et attire dans son maelström les énergies frustrées et mal canalisées d'une population qui ne sait ou ne peut pas toujours identifier la source d'une telle frustration, et encore moins les personnes, les organismes ou simplement les conditions structurelles de la société qui en sont les responsables.

En d'autres termes, les chasses aux sorcières sont des expédients dont les victimes n'ont d'ordinaire d'autre tort que celui de personifier, pour une analyse caricaturale,



Les fumeurs représentent encore 38 % de la population du Québec: «D'abord mettre en garde les jeunes contre les risques inhérents à l'habitude du tabac.»

PHOTO ARCHIVES

La lutte contre le tabagisme atteint maintenant une telle dimension qu'elle est devenue un problème que vous devez combattre au même titre que vous croyez devoir combattre le tabagisme lui-même. Il s'en faut de beaucoup pour que la santé d'une nation puisse se résumer à

son dossier clinique; l'intolérance et le dogmatisme idéologique sont également des tares sérieuses.

Un autre élément capital en ce qui a trait à ce débat est la disproportion de plus en plus ridicule qui apparaît lorsque l'on compare les efforts investis dans la lutte au tabagisme

à ceux qui ont d'autres objectifs.

Loin de moi l'idée de minimiser l'importance des risques pour la santé attribuables à l'usage du tabac. Mais il y a, dans nos sociétés, un nombre imposant de problèmes beaucoup plus graves que celui du tabagisme, et sur lesquels on aimerait voir nos dirigeants se pencher avec une attention au moins aussi soutenue.

De fait, il semble que l'incurie dont font preuve les gouvernements (tous paliers confondus) devant les problèmes sérieux soit proportionnelle à leur volonté de légiférer là où faire se peut, strictement dans le but de se donner bonne conscience.

Une disproportion scandaleuse

Incapables de résoudre des problèmes tels que le chômage, l'endettement public ou d'autres monstres de cette importance, nos dirigeants se préoccupent de tabac, de casques pour les cyclistes ou encore de feux de circulation.

Certes il n'y a pas de mal à légiférer en ces matières afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, mais la disproportion scandaleuse qui s'installe de plus en plus quant aux priorités que se donnent nos gouvernements est pour le moins inquiétante. S'il n'y a pas assez de temps ou d'argent pour s'attaquer à tous les problèmes, on aimerait que la priorité aille... à l'établissement d'une liste des priorités! Il n'est pas sûr alors qu'une telle liste, si elle était bien faite, rendrait justice aux efforts enrégés que déploient les autorités pour vaincre le tabagisme.

Tout au plus, me semble-t-il, ce problème justifierait alors la tenue d'une campagne honnête d'information, destinée surtout à mettre en garde les jeunes contre les risques inhérents à l'habitude du tabac.

Il faudrait également prendre en considération d'autres éléments. Ainsi ce défaut inhérent à un discours public qui laisse croire (et non qui affirme explicitement, bien sûr) qu'en corrigeant certaines habitudes de vie, l'être humain pourra vivre toute sa vie en santé; celui-ci finit par y croire tellement qu'on se demande s'il ne va pas jusqu'à oublier que, sain ou malade, il mourra malgré tout! Il faudrait également tenir compte de l'effet pervers d'un discours qui affirme que l'on puisse ou que l'on doive intervenir dans la vie privée des gens, au nom d'un idéal social que l'on croit valable pour tous. Un tel «idéal» est une notion complexe, que n'arrive pas à définir un comité composé de sages ou d'experts de quelque obédience que ce soit.

Si un individu peut, pour lui-même, inscrire dans sa conception de l'idéal quelques éléments spécifiques, une société n'y parvient jamais, et il n'est de toutes manières absolument pas souhaitable qu'elle y parvienne, car une telle situation n'illustrerait alors que la négation de certains espoirs au profit de certains autres. Si un Etat a le devoir de maintenir un climat social, économique et politique tel que tous les citoyens puissent chercher pour et par eux-mêmes des objectifs à atteindre, il a également l'obligation de s'abstenir de penser à la place des citoyens. Un Etat ne «pense» pas mieux ou davantage qu'un individu.

Mourir à petit feu

RAYMOND VIGER

Directeur du Journal de la rue. Un journal de sensibilisation pour les jeunes fumeurs touchés par la réalité de la drogue, de la prostitution ou du suicide.

J e prends mon paquet de cigarettes. Une fois de plus j'observe les messages qui me sont imposés en gros caractères et qui couvrent près du tiers de la surface. Des messages sinistres: la cigarette cause des maladies pulmonaires mortelles, des maladies cardiaques. La cigarette me tue, me rend malade et rend tout mon entourage malade.

Savez-vous combien de fois par jour mon regard croise ces messages morbides? Des centaines de fois, si je laisse trainer mon paquet sur ma table de travail ou de chevet. C'est un véritable lavage de cerveau! Une programmation psychique de maladie et de mort. Même le regard des non-fumeurs croise régulièrement ces messages destinés aux fumeurs. Sans le savoir, tout le monde est touché par cette publicité subconsciente.

Maintenant, c'est le téléviseur qui nous présente une publicité anti-tabagisme pour les récalcitrants: un homme, assis seul à un bar qui, en écrasant des cigarettes dans sa main, en fait sortir un mélange de substances liquides dégoûtantes qui tombent dans son verre. Il boit ce mélange et expire le tout en fumée. Ce qui équivaut à dire: fumer, c'est prendre sa dose fatale, se suicider. On peut faire différentes équations par rapport à ce genre de message: en fumant, vous allez vous retrouver seul dans un bar, vous serez abandonné de tous, vous resterez isolé dans votre souffrance (qu'elle qu'en soit la cause), etc. Il ne vous reste plus qu'une solution: le suicide, la mort.

C'est vraiment le sentiment qui me reste après avoir vu cette publicité. C'est peut-être parce que le suicide touche une corde sensible en moi, mais il reste qu'annuellement, au Québec, il y a plus de 18 000 tentatives de suicide et 2000 suicides.

J'imagine que je ne suis pas le seul à être dérangé par ce genre de publicité axée sur la peur. Lorsque je vois dans les foyers, les personnes retraitées dont le seul plaisir est de passer leurs journées à regarder la télévision tout en fumant leurs cigarettes, je me demande quelle sera l'incidence de ces publicités sur elles?

Je dois dire que je préfère le message humoristique non directif qui ne crée pas de blocage ou de reflux. Ou encore les affirmations positives comme: «J'aime la vie, je cesse de fumer» ou «Je m'aime, je cesse de fumer». Au lieu d'induire à la mort, ils suggèrent à la fois l'amour de soi et de la vie. C'est par l'amour, et non la peur, que nous pouvons nous aider les uns et les autres à devenir autonomes et responsables.

Elvis Gratton, suite et fin

La pub, le supplice de la goutte

«Cette perversion des mots qu'on nous enfonce dans la gorge, mille fois par jour»

PIERRE FALARDEAU
Cinéaste

Dans une réplique à mon article sur Elvis Gratton et les voleurs de sacoches déguisés en «faiseux d'annonces», un certain M. Salvatore Scali me tombe sur la frippe. Ce Monsieur Scali gagne sa vie comme concepteur-rédacteur en publicité. Il n'y a pas de sot métier, chacun fait comme il peut.

D'entrée de jeu, M. Scali me traite de «fils de pub». J'aime bien. C'est original. Ça frappe l'imagination. Vendeur, comme on dit dans le milieu de la médiacratie. Ça dénote un talent certain et un sens de l'humour fort utile sans doute dans la jungle publicitaire. Malheureusement, et c'est un reproche que je faisais justement à la publicité dans mon article, M. Scali s'approprie là, le bon mot de quelqu'un d'autre et ce sans le citer. Encore un mauvais jeu de mots. Cet «emprunt» fait dans l'effervescence de la création» comme le dit si bien M. Scali, est sûrement un «hommage» à Séguela. Le même Séguela qui écrit: «Ne dites pas à ma mère que je suis dans la pub, elle me croit pianiste dans un bordel».

Mais laissons de côté ces «homages», sans importance au fond et revenons à l'humour de M. Scali. Il me peint en défenseur un peu ridicule de la veuve et de l'orphelin. C'est de bonne guerre. Et là, je lui donne raison.

Mais seulement à moitié. Va pour la veuve. Surtout si elle est jolie. Par contre, étant de mœurs strictement orthodoxes, je n'ai aucun penchant pour l'orphelin. Que cela soit clair entre nous. J'avoue cependant un

certain faible pour les moulins à vent. Très excitant, la passe du moulin à vent.

M. Scali me reproche aussi de mépriser les artisans de la publicité et de ne pas baiser le cul de ces compagnies, si gentilles, qui les font vivre. Cela m'arrive parfois. Nul n'est parfait. Mais j'ai aussi plein d'amis que j'aime profondément, qui font des «annonces» comme réalisateurs, comme acteurs, comme techniciens. J'ai beaucoup de respect pour eux malgré tout. Certains veulent mettre du beurre sur leurs épinards et je les comprends. D'autres en plus du beurre veulent rajouter le steak, la sauce, le dessert, le digestif, le cigare et la limousine. Je respecte leurs choix même si cela m'attriste de les voir perdre leur temps. D'autres encore, moins chanceux mais tout aussi brillants veulent tout simplement mettre des épinards dans leur assiette, vide depuis longtemps.

Et toute cette tristesse dans leurs yeux, quand ils partent «puncher à l'agence», eux qui rêvaient de jouer Shakespeare ou de refaire *Le Cuirassé Potemkine*. «C'est dur, Falardeau, ben dur!». Comment pourrais-je les mépriser moi qui arrive encore à trouver des épinards sans trop me salir. Ça pourrait m'arriver demain, d'y être obligé. Ça pourrait me retomber sur le nez. Et pour le beurre, j'ai appris à m'en passer. Une simple question d'habitude. On s'y fait. Cinquante ou 100 prises pour faire glisser artistiquement une goutte de buée sur une bouteille de Molson, non merci. C'est payer trop cher la livre de beurre.

Par contre, je ne connais personne qui se vante de faire des «annonces». Entre nous, c'est un peu comme une maladie honteuse. On en parle à demi-mot. Comme pour le taré de la famille. Avec gêne. Et quand on tom-

be sur le sujet, c'est habituellement pour en rire. «Le gars de l'agence» est la tête de Turc préféré des équipes de tournage. Ça détend l'atmosphère sur les plateaux quand le réalisateur se met à gueuler comme un malpoli ou que les acteurs commencent à faire leur numéro. Moi j'aime bien voir les équipes rigoler. Ça me rassure.

«Le travail c'est la liberté»

M. Scali lui, prend ça au sérieux, la publicité. Très au sérieux. Et c'est là qu'il est à son meilleur dans le comique. «Au moins la pub est honnête: on sait toujours qui parle. La pub en fait, c'est de la liberté. Ou son signe le plus évident». Drôle comme du Marcel Adam ou du Lysiane Gagnon. Pissant comme du Claude Jamin.

Si j'avais l'esprit tordu d'un journaliste hystérique du *Globe* ou de la *Gazette*, je ferais immédiatement le rapprochement, pour rester dans l'actualité, avec le fameux «Le travail c'est la liberté», de sinistre mémoire. Mais je ne descendrai pas aussi bas que ces gens-là parce que d'une part, je connais leurs procédés pour y avoir déjà goûté et que d'autre part, ce serait faux et inutilement méchant. Je ne tiens pas à avoir raison à tout prix.

Par contre votre «La pub c'est la liberté» me rappelle la langue de bois décrite par George Orwell dans 1984.

«L'esclavage c'est la liberté. L'ignorance c'est la force, la guerre c'est la paix.»

Votre «La pub c'est la liberté» résume bien M. Scali, tout ce que je déteste dans la publicité, soit la perversion du langage. Cette perversion qui ratatine la pensée, qui rabaisse l'esprit, qui abrute la conscience, qui rapetisse la vie. Cette perversion des



Pierre Falardeau: un faible pour les moulins à vent.

PHOTO JACQUES GRENIER

mots qu'on nous enfonce dans la gorge, mille fois par jour. Comme le supplice de la goutte. Le totalitarisme de la marchandise, c'est aussi du totalitarisme.

Cette perversion qui consiste à associer un produit à tout et à rien, dans le seul but de nous le vendre. Cette perversion qui permet de coller n'importe quoi à n'importe quoi pour donner une signification à ce qui est insignifiant. Cette perversion qui cherche à donner du sens à des objets sans bon sens en leur transférant des qualités qui n'existent que dans le cerveau vicieux des «faiseux d'annonces».

Je regrette, mais pour moi la liberté n'est pas une marque de yogourt. Quand je pense à la liberté, je pense à Chénier, à Spartacus, à Delormier, à Jean Moulin, à Geronimo et à Malcolm X. Je pense aussi à Gandhi, à

Luther King, à Ho Chi Minh et à Havel, à Pierre Perrault, à George Orwell, à Gauguin et à Roussil. A Rodin et à Solanas. A Félix et à Beethoven. Je pense à Jean Guéhenno et à Jean Rostand. Je pense aussi aux combattants anonymes de la commune de Paris et à ceux de l'insurrection du ghetto de Varsovie, comme à ceux de l'Intifada. A tous ces hommes qui, tout au long de l'histoire, ont voulu vivre comme des hommes. Non comme des bêtes. Mais je ne pense jamais à un concepteur-rédacteur qui cherche à me faire croire que la liberté c'est un téléphone cellulaire.

Ma critique, contrairement à ce que vous pensez, n'est pas «artistique» ni «étroitement idéologique». C'est plus profond. Ma critique est physique. Je dirais même biologique. La petitesse me donne mal au cœur. C'est viscéral.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages littéraires), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (titres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Veau (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chagnon (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Melançon, Suzanne Mischevic, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riell, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrnières, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ATTIKAMEKS *Un transfert de juridiction inacceptable*

SUITE DE LA PAGE 1

se. Un différend entre ces deux groupes autochtones, pourtant alliés incontestables jusqu'à tout récemment, semble s'être produit sur la question du partage des 342 millions \$ en compensation financière que Québec et Ottawa se disent prêts à leur accorder.

Sur la question de l'autonomie gouvernementale, les offres de Québec sont également insuffisantes aux yeux des Attikameks. Selon les propositions du gouvernement péquiste, les terres cédées aux Attikameks serviraient de base à l'établissement d'un gouvernement autonome où les autochtones hériteraient du pouvoir de gérer eux-mêmes leurs propres systèmes d'éducation, de santé, de services sociaux et de justice, entre autres.

Les Attikameks maintiennent que, telle que proposée, l'offre ne contient rien qui empêcherait Québec de leur retirer des pouvoirs dans l'avenir. Dans ce sens, les propositions de Québec «tendent à perpétuer la dépendance qu'ont connue les Attikameks depuis belle lurette» a déclaré M. Ottawa.

Avec le rejet catégorique des Attikameks, le gouvernement péquiste semble essayer un revers de plus dans ses relations houleuses avec les nations autochtones. Québec espérait se servir d'une entente rapide avec les Montagnais et les Attikameks, les plus disposés des peuples amérindiens à régler leurs revendications territoriales, pour tracer le chemin à des discussions semblables avec d'autres nations et pour rehausser son ima-

ge à l'extérieur de la province quant à son comportement envers les autochtones.

Les Montagnais, qui se montraient néanmoins insatisfaits des propositions du Québec au lendemain de l'offre, n'ont pas encore formulé de réponse officielle au document déposé en décembre, a fait savoir hier Remy Kurtness, le chef du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

D'après les chefs attikameks, l'offre telle que déposée ne constituerait qu'un transfert de juridiction du gouvernement fédéral à celui du Québec dans les domaines qui les touchent. Un tel exercice mettrait fin à la responsabilité législative qu'exerce Ottawa envers les Attikameks en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867.

Les Attikameks revendiquent plutôt un transfert direct de juridiction fédérale à leur nation, selon le principe du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, tout en maintenant les protections fédérales dont ils jouissent actuellement en vertu de la Constitution.

Selon les chefs attikameks, confier à Québec cette responsabilité fiduciaire les plongerait dans l'incertitude. «On n'a pas d'expérience dans nos relations avec le gouvernement du Québec. L'expérience que l'on a, c'est avec le gouvernement fédéral. Il faudrait avoir plus de précisions de la part de Québec, compte tenu de l'incertitude politique actuelle», a soutenu Simon Awashish, chef d'Obedjwan.

Ce dernier a refusé de détailler les préoccupations de

son peuple par rapport à la démarche souverainiste du Québec, se bornant à dire que les Attikameks tiennent à ce que les négociations se déroulent dans le cadre constitutionnel actuel.

L'avant-projet de loi sur la souveraineté promet de reconnaître aux nations autochtones «le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre (...) dans le respect de l'intégrité du territoire québécois». Certains chefs autochtones ont dit craindre qu'une telle condition ne soit une entrave à l'exercice de leurs droits territoriaux ancestraux.

Lorsque Québec a déposé son offre globale aux Attikameks et aux Montagnais, le négociateur en chef du gouvernement, Guy Coulombe, a laissé entendre qu'un éventuel accord pourrait être ouvert pour tenir compte d'un futur règlement au niveau fédéral des questions des droits inhérents, ancestraux ou issus des traités. Cette garantie semble insuffisante aux Attikameks.

Selon l'offre globale déposée le 15 décembre dernier, Québec se disait prêt à céder aux nations attikamek et montagnaise la pleine propriété sur 4000 kilomètres carrés de terres, soit un territoire dix fois plus grand que l'ensemble des neuf réserves montagnaises et des trois réserves attikameks actuelles. L'offre prévoyait également la création de zones réservées à des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de trappe. Le partage de la gestion des ressources pour un territoire de quelque 40 000 kilomètres carrés était également proposé. Enfin, Québec proposait une compensation globale

de 342 millions \$ versés sur 20 ans, compensation qu'Ottawa assumerait en grande partie, sinon en totalité.

L'offre de Québec ne précisait toutefois pas comment ces territoires et cet argent seraient divisés entre Attikameks et Montagnais. Ce qui a donné lieu, semble-t-il, à de vives discussions entre les deux nations.

M. Kurtness, le chef montagnais, a affirmé hier que son peuple préconise la répartition de ces fonds par habitant, formule qui favoriserait sans doute les 13 000 Montagnais. En revanche, les 3500 Attikameks privilégieraient une formule selon laquelle la compensation serait versée selon les dommages territoriaux causés à leurs territoires.

«Nous considérons que le territoire des Attikameks a été plus altéré que le territoire des Montagnais par les coupes à blanc et le développement hydroélectrique», a fait valoir M. Awashish.

Quant aux critiques de l'industrie forestière et du Conseil du patronat, qui s'en sont vivement pris au gouvernement pour avoir déposé l'offre sans les consulter, les leaders attikameks se sont dits froissés du manque de sensibilité dont ont fait preuve ceux-ci en s'attaquant aux revendications des autochtones.

A ceux qui ont qualifié de «gouffre sans fond» les offres de Québec, les Attikameks, en faisant remarquer que 80 % de leur membres vivent sous le seuil de la pauvreté, répondent: «C'est la situation actuelle de la nation attikamek qui est un gouffre sans fond et ce, autant pour ses membres que pour les Québécois et les Canadiens.»

VIDÉO

Encore d'autres bandes compromettantes?

SUITE DE LA PAGE 1

fameuse séance d'initiation où des soldats ont mangé des excréments et du vomi humains (été 1992) et l'épisode de Somalie (printemps 1993).

Or, tant le chef d'état-major John de Chastelain que le chef de l'armée de terre Gordon Reay avaient assuré il y a quelques jours que l'ordre était rétabli depuis longtemps au sein du Régiment. Ils avaient d'ailleurs eu recours à cet argument pour recommander le maintien. Et M. Collenette, de son côté, s'était fait fort de rappeler que les actes disgracieux imputables aux soldats s'étaient produits avant l'arrivée au pouvoir des libéraux.

De plus, le rapport d'enquête interne présenté par le général de Chastelain il y a deux semaines faisait bel et bien mention d'une troisième cassette, mais ne rapportait que «l'ingurgitation de bière» et l'histoire du morceau de pain. Aucune allusion à la présence de membres du commandement, aux crânes rasés ou aux chocs électriques (qui, selon le ministre, étaient administrés à l'aide d'«objets» tenus dans chaque main; on augmente l'intensité du courant jusqu'à ce que la douleur contraigne à les laisser tomber).

De cette évocation partielle des faits, il n'y a pas loin à déduire que le général de Chastelain n'avait pas vu le vidéo au moment du dépôt du rapport, ce qu'a confirmé M. Collenette: «Nous l'avons reçu en même temps ce matin (hier)». Et que le rédacteur de cet extrait du rapport — inconnu — a soit voulu camoufler des incidents compromettants pour certains individus, soit fait une erreur de jugement.

«Pour être généreux, on pourrait dire que celui qui a écrit le rapport ne croyait pas que (les incidents non rapportés) n'étaient pas aussi sérieuses que les autres. Permettez-moi de ne pas être d'accord», a dit le ministre Collenette.

Cela dit, le ministre a souligné qu'il était moins important de savoir qui était l'auteur du rapport que «pourquoi des choses qui, clairement, allaient à l'encontre de la loi, ne nous ont pas été rapportées».

«C'est la question, et j'ai besoin d'une réponse. Nous voulons aller au fond des choses», a-t-il répété, laissant ainsi en-

tendre qu'une nouvelle enquête pourrait être instituée.

On sait qu'une autre investigation, publique celle-là, se penchera à compter de la mi-mars sur l'ensemble des activités, en Somalie et au Canada, du Régiment aéroporté.

Par ailleurs, M. Collenette a refusé de remettre en cause sa confiance en M. de Chastelain, bien qu'il ait tenu ces propos: «Il y a eu beaucoup de changements dans le Régiment. Mais il est clair qu'il y avait encore des problèmes en août 1994, et c'est inacceptable. C'est une (autre) bonne question qui devra être examinée.»

L'affaire avait aussi eu des répercussions politiques, gracieuseté du Bloc québécois, hier. Le député Jean-Marc Jacob avait le premier, mercredi, évoqué publiquement l'existence d'une troisième bande vidéo «dont le contenu serait plus violent et encore plus choquant que les deux premières».

Son collègue Michel Gauthier s'est dit particulièrement «inquiété» de ce que le ministre n'avait fait aucune mention de ce troisième document lors de l'annonce du démantèlement du Régiment, et ait

plaidé son ignorance mercredi aux Communes. «Ou bien le ministre a tenté de cacher sciemment à la Chambre qu'il existait une autre cassette; je ne sais pas la raison, parce qu'il veut protéger quelqu'un? Ou bien le ministre a démantelé le Régiment sans même lire le rapport de son chef d'état-major, ce qui m'apparaît être un acte d'une incompétence sans nom.»

M. Collenette a toutefois réfuté ces accusations, alléguant que le rapport d'état-major faisait état d'une bande vidéo «inoffensive» en comparaison des autres diffusées par la télévision.

De plus, a-t-il invoqué, «si j'en avais connu le contenu, j'en aurais parlé. Cela n'aurait contribué qu'à appuyer ma décision de démanteler le Régiment aéroporté».

Le ministre a également noté qu'il existe peut-être — probablement? — plusieurs autres cassettes montrant divers incidents. A cet égard, il n'est pas certain que le document vidéo dont a fait état le Bloc soit le même que celui qui est aujourd'hui au cœur de cette nouvelle controverse.

M. Collenette a refusé de remettre en cause sa confiance en M. de Chastelain

Référendum: le ROC invité à s'impliquer sans arrogance

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le président du Conseil pour l'unité canadienne suggère au reste du Canada de s'impliquer dans la campagne référendaire au Québec — mais de le faire avec «modération», «respect» et «sans arrogance».

«Il faut se débarrasser de l'arrogance et de la suffisance», s'est exclamé hier Michel Vennat, lors d'un discours prononcé devant plusieurs centaines de gens d'affaires membres de l'Empire Club à Toronto.

Le discours s'intitulait «Le référendum: l'affaire de tout le monde».

Selon M. Vennat, «il ne faut pas que les Canadiens disent quoi faire aux Québécois mais leur fassent savoir comment la séparation les affecterait, eux» et «s'assurent que tout geste soit fait avec un respect sincère de la population québécoise».

De plus, les Canadiens doivent faire comprendre aux Québécois qu'un NON à la souveraineté n'équivaut pas au *status quo* dans le système fédératif canadien et que le véritable choix, lors du référendum, sera entre «un Québec séparé et un Canada en

mouvement».

M. Vennat estime qu'il est faux de croire, comme l'affirme le sondage Léger et Léger publié cette semaine par le gouvernement du Parti québécois, que les Canadiens se contenteraient du *status quo* après une victoire du NON au référendum.

A ce sujet, il a confirmé hier les résultats d'un sondage Environics que le Conseil a commandé en novembre dernier et qui indique que seulement 21 % des Canadiens de l'Ouest s'attendent au *status quo* (aucun changement) si le NON l'emporte, contre 37 % qui s'attendent à la réouverture du dossier constitutionnel et 36 % à des réarrangements administratifs entre Ottawa et les provinces.

Selon M. Vennat, ce sondage du Conseil démontre qu'il y a «plus d'ouverture» (au Canada anglais) que ce que laisse penser le sondage du gouvernement québécois.

Les questions posées ne sont pas les mêmes: alors que le sondage du PQ demande aux Canadiens s'ils veulent donner plus de pouvoirs au Québec, celui du Conseil demande s'ils s'attendent à des ré-

formes. Pour M. Vennat, il est clair que le sondage du PQ est biaisé parce que «ses questions sont tendancieuses».

M. Vennat prétend que son organisme n'avait pas l'intention de publier le sondage, mais qu'il a été «coulé» à un journaliste. (Le sondage a été publié hier dans deux quotidiens, l'un à Ottawa, l'autre à Québec).

Chose certaine, cette guerre de sondages indique que les hostilités sont ouvertes entre les deux camps.

D'autre part, comme en 1980, le président du Conseil pour l'unité canadienne a pressé hier les Canadiens anglais d'utiliser tous les réseaux habituels — chambres de commerce, associations diverses, organisations industrielles ou communautaires — pour entrer en contact avec des Québécois et tenter de les convaincre de voter NON au référendum.

Mais cette fois, contrairement à 1980, les arguments qui seront les plus percutants seront ceux qui font appel à la «raison» et non ceux qui font appel à la «passion», a estimé M. Vennat.

POLICE *Une décentralisation des pouvoirs*

SUITE DE LA PAGE 1

Selon une source fiable, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, se monterait «ouvert» à ce que la surveillance policière des autoroutes montréalaises soit transférée de la Sûreté du Québec au SP-CUM. Le ministre Ménard n'a toutefois pu être joint.

Il a également été impossible de savoir si ce transfert s'effectuerait uniquement sur le territoire de l'île de Montréal ou s'il s'étendrait plus largement dans tout le Montréal métropolitain, incluant ainsi les ponts de la région.

Comme l'a confirmé au *Devoir* le maire de Verdun, Georges Bossé, ce changement majeur serait réalisé dans le cadre de la décentralisation des pouvoirs annoncée par le gouvernement de Jacques Parizeau. Le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, s'est maintes fois engagé à ce que Québec ne se décharge pas de ses responsabilités sans que les

crédits soient transférés.

«Pour l'instant, nous avons plusieurs questions qui sont sans réponse, notamment les coûts que cela entraînera. Mais on peut croire que s'il n'y a qu'un seul corps de police qui s'occupe des autoroutes, il pourrait y avoir plus d'efficacité», affirme M. Bossé.

Même s'il dit qu'il est «trop tôt pour commenter un projet encore à l'état embryonnaire», le maire de Montréal-Nord, Yves Ryan, soutient quant à lui qu'il vaudrait mieux d'abord éliminer les chevauchements de services spécialisés (par exemple, l'escouade tactique). A ce chapitre, les Montréalais paient une double facture comparativement au reste de la province: d'abord pour les services spécialisés de la CUM, puis pour ceux de la Sûreté du Québec qu'ils n'utilisent pas.

Viennent s'ajouter à ce grand remue-ménage d'éventuelles modifications aux horaires des quelque 4500 policiers de la CUM. Ces derniers travaillent actuellement

à tour de rôle, de jour, de soir et de nuit. Les changements prévus permettraient d'établir des équipes stables pour chacun des quarts de travail.

Avant de mettre en place un tel chambardement, la Fraternité des policiers de la CUM devra vraisemblablement consulter ses membres. Si quelques appels logés au hasard dans des postes de police confirment que certains policiers semblent favorables à cesser la rotation, d'autres soulignent que les jeunes policiers risquent de ne plus avoir accès aux horaires de jour.

Le directeur Duchesneau poursuit aujourd'hui devant les membres de la Commission de la sécurité publique, présidée par la conseillère municipale de Montréal Kettly Beaugrand, la présentation de son «livre blanc», comme on l'appelle déjà dans les postes de police.

Au bureau de la présidente du comité exécutif de la CUM, Vera Danyluk, on précisait hier qu'aucun commentaire ne serait émis.

DROITS *«L'adhésion du Québec à l'ALENA exigerait des négociations rigoureuses»*

SUITE DE LA PAGE 1

étrangers avant que ne soit clairement reconnue la légalité de la revendication d'indépendance, dans l'hypothèse d'une victoire du OUI au référendum. «Le principe de base des organisations internationales, c'est de ne pas se placer dans des positions où elles-mêmes paraissent appuyer un mouvement sécessionniste dans un contexte où il n'est pas encore reconnu», dit Ivan Bernier, professeur à l'Université Laval. «Elles ne vont pas ouvrir des négociations avec un Etat en voie de sécession mais qui n'a pas encore achevé le processus.»

L'histoire récente fournit des exemples d'accession à l'indépendance rapidement entérinée par la communauté internationale, notamment les républiques baltes, dont les pays occidentaux n'avaient du reste jamais reconnu l'incorporation à l'empire soviétique. Le Canada avait été l'un des tout premiers pays à reconnaître l'Ukraine devenue indépendante en 1991. Mais dans le cas des républiques baltes, comme dans celui de l'Ukraine, l'absence de véritable contestation de la part de Moscou a accéléré les processus de reconnaissance d'abord et d'adhésion ensuite aux institutions internationales.

Pour un Québec devenu indépendant à la suite d'un référendum, et dans l'hypothèse où le Canada reconnaîtrait le bien-fondé de la prétention à la sécession du Québec, publiquement ou implicitement — en acceptant par exemple d'engager des négociations sur les modalités de la sécession —, l'adhésion à l'ONU et aux autres organisations onusiennes pourrait se faire assez rapidement. Par contre, dès qu'il s'agit d'organisations plus

complexes, la demande d'adhésion n'est que la première étape. Viennent ensuite des négociations.

Négociation l'adhésion à l'ALENA

«Il y a une pratique très courante des États qui accèdent à l'indépendance de faire une déclaration disant: nous sommes liés par tous les traités. Ça va très bien pour les traités largement déclamatoires du droit coutumier et du droit international, comme le droit de la mer par exemple. Mais quand il s'agit d'un traité ou d'un accord qui comporte une action communautaire et des droits très spécifiques, ça ne fonctionne pas de cette façon», explique Armand de Mestral, professeur à l'Institut de droit comparé de l'Université McGill.

Ainsi en va-t-il du GATT et de l'ALENA. Les experts ne partagent pas l'avis du vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, qui affirme que le Québec n'aurait pas à négocier sa participation à l'ALENA et que son adhésion se ferait en vertu de la règle de la succession d'États. «C'est une illusion de parler de succession d'États dans le domaine de l'ALENA, dit Ivan Bernier. En matière d'accords de cette nature, ce sont les règles applicables à l'accession qui vont jouer», poursuit-il.

Selon les spécialistes, il est impensable d'envisager l'adhésion à des accords commerciaux multilatéraux qui fixent des droits et des obligations très précisés à chaque État membre par une simple procédure de succession. Le Québec devrait négocier un protocole d'accession au GATT et à l'ALENA. Dans le cas de l'ALENA, la négociation devrait fixer les engagements tarifaires du

Québec et lui permettre de rechercher des exceptions, comme l'ont fait les autres partenaires, là où il le jugerait utile.

Dans une étude du professeur Joseph Jockel, réalisée pour le Center for Strategic and International Studies (CSIS) de Washington et publiée le mois dernier, on fait la même analyse: en cas d'un OUI au référendum, «l'adhésion du Québec à l'ALENA exigerait des négociations rigoureuses et peut-être difficiles dans certains cas; elle entraînerait le recours à la clause d'accession au traité et nécessiterait donc l'approbation du Congrès américain et des gouvernements canadien et mexicain. (...) L'adhésion immédiate à l'ALENA en vertu de la règle de succession d'États ne semble pas être du domaine du possible. (...) Par contre, la succession d'États pourrait s'appliquer à d'autres traités bilatéraux tel le Traité des eaux limitrophes internationales qui établit la Commission mixte internationale et qui surveille la protection de l'environnement entre les deux pays».

En ce qui concerne le GATT — ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a succédé —, la procédure d'adhésion requiert aussi des négociations au cours desquelles le candidat doit prouver qu'il est en mesure de répondre aux engagements prévus par les accords multilatéraux. La durée des négociations peut varier, mais l'entrée au GATT n'est pas automatique.

Il y a dans le monde plusieurs cas intéressants de candidatures contrariées au GATT. La Russie essaie d'y entrer depuis des années. Depuis quatre ans, elle a le statut d'observateur. La situation de la Chine est encore plus bizarre: membre fondateur du GATT en 1948, elle en a

été écartée après la révolution chinoise. Depuis quatre ans, elle tente vainement de ravoir son siège.

Sur le plan des alliances militaires, rien n'interdit en principe à un Québec indépendant de chercher à devenir membre de l'OTAN et du NORAD. Cependant, le problème d'une éventuelle armée québécoise se pose et, donc, toute la question de la répartition des équipements militaires entre le Canada et le Québec.

Toutefois, comme l'exemple de l'Islande le montre, il n'est pas nécessaire d'avoir une armée pour faire partie de l'Alliance atlantique. Il est vrai que l'Islande, par sa position géographique, était d'une importance stratégique de tout premier plan dans la défense de l'Europe et la confrontation Est-Ouest. Ce n'est pas le cas du Québec. Les spécialistes militaires pensent que le Québec n'occupe pas une place stratégique dans le dispositif de défense de l'Europe. Son entrée à l'OTAN serait de peu de valeur pour l'Alliance atlantique, même si le Québec se dotait d'une armée. «Le seul intérêt que le Québec pourrait représenter pour l'OTAN, ce serait son armée de terre, pour des opérations de maintien de la paix. Et encore! Ça serait bien plus intéressant pour l'ONU», dit Albert Legault, professeur à l'Université Laval.

Pour le Québec, les avantages d'une adhésion à l'OTAN seraient minimes: «Le seul intérêt, ce serait de pouvoir participer à des manœuvres avec les pays alliés, d'offrir à nos soldats une formation comparable à celle des autres», dit M. Legault.

Quoi qu'il en soit, l'adhésion du Québec dans les alliances militaires se ferait selon la règle de l'unanimité. Le Canada aurait le droit de s'y opposer.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559